

TABLE DES MATIERES
Du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 2 octobre 2025

1.	Appel.....	2004
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	2004
3.	Assermentation.....	2005
4.	Communications du Président.....	2006
5.	Communications et réponses de la Municipalité.....	2006
6.	Préavis n° PR25.23PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 Rapporteur de majorité : M. Juan RAMIREZ, Vice-président de la Commission des finances Rapporteur de minorité : M. Laurent ROQUIER	2006
7.	Préavis n° PR25.20PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 275'000.- pour la réalisation de la phase 1 du projet de réaménagement du parc des Quatre-Marronniers cofinancé par la Fondation Hopp-la, par le COSY et par Promotion Santé Suisse et une demande de crédit d'étude de CHF 54'000.- pour le développement de la phase 2 du projet. Rapporteur : M. Roland VILLARD.....	2019
8.	Préavis n° PR25.25PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 355'000.- pour la mise en œuvre d'une procédure de mandat d'études parallèles (MEP) et l'élaboration du plan d'affectation « Industrie », dans le secteur du PDL « Gare-Lac » Rapporteur : M. Xavier FISCHER	2024
9.	Préavis n° PR25.28PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'330'000.- pour la première phase de mise en œuvre du Plan directeur des espaces publics (PDEP) durant la période 2025 -2029 Rapportrice : Mme Nadia RYTZ.....	2026
10.	Postulat n°PO25.02PO de M. Roland VILLARD « pour une première heure de parage gratuite » Rapporteur : M. Pierre-Henri MEYSTRE	2026
11.	Interpellations, simples questions et vœux	2028
11.1	Une interpellation de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (La place de l'Amitié, un bijou à valoriser).....	2028
11.2	Une interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Budget sorti, quelle stratégie pour sauver les prestations de l'hôpital ?)	2030
11.3	Une question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Pour un soutien à la Global Sumud Flotilla et la reconnaissance de la Palestine).....	2035
11.4	Une question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Accès à la plage pour les chiens).....	2037

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 octobre 2025

Présidence	Monsieur Laurent VUITHIER, Président
Ouverture	<p>Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse, Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs, Cher Public,</p> <p>Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.</p> <hr/>

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Théo BARRAUD, Lionel BILLAUD, Gilles DE MONTMOLLIN, Rosario DI FIORE, Malory FAGONE, Maria GALLARDO, Anne-Louise GILLIÈRON, Alain JOTTERAND, Jacques LEVAILLANT, Olivier MAIBACH, Aïsha OUTEMZABET, Cécile PLAGELLAT, Sylvain PLAGELLAT, Sara RUIZ, Safia RUSSELL, Rachel RYTZ, Ervin SHEU, Lorena SHEU, Anita ROKITOWSKA

Membres absent·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Tania MARMILLOD, Nadia RYTZ, Yohann MEYER, Mathias ORTEGA

Membres présent·e·s	77
Membres excusé·e·s	19
Membres absent·e·s	4
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et simples questions suivantes :

- 11.1 Interpellation de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (La Place de l'Amitié, un bijou à valoriser).
- 11.2 Interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Budget sorti, quelle stratégie pour sauver les prestations de l'hôpital ?).
- 11.3 Interpellation de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Pour un soutien à la Global Sumud Flotilla et la reconnaissance de la Palestine).
- 11.4 Question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Accès à la plage pour les chiens).

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Je souhaite proposer une modification de l'ordre du jour au point 11 afin de faire passer mon interpellation « Pour un soutien à la Global Sumud Flotilla » en urgence, étant donné que la situation est vraiment en train de se passer maintenant. Si la question devait être posée au prochain Conseil, elle ne serait plus utile. Merci beaucoup.

M. le Président Laurent VUITHIER :

J'ouvre la discussion sur cette demande de changement de l'ordre du jour.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

J'aimerais intervenir là-dessus. Effectivement, je ne vois pas pourquoi on traiterait quelque chose d'international en priorité sur les choses locales. Donc, je m'oppose au changement d'ordre du jour.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Peut-être une précision que j'aurais pu apporter dès le départ. Il y a donc 31 ressortissants suisses sur cette flottille, dont 9 vaudois. Donc, c'est bien aussi une question locale.

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La modification de l'ordre du jour de cette séance est refusée par 37 non, 33 oui et 3 abstentions.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je propose de retirer mon interpellation et de la mettre tout en fin d'ordre du jour, si ça peut être accepté.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Ça nécessite également une modification de l'ordre du jour. Donc, de faire passer votre interpellation de la première à la quatrième place.

J'ouvre la discussion sur cette modification de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La modification de l'ordre du jour de cette séance est refusée par 38 non, 32 oui et 1 abstention.

La discussion est toujours ouverte sur l'ordre du jour.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est accepté par 64 oui, 4 non et 5 abstentions.

3. ASSERMENTATION

La démission de Mme Anne GILLARDIN du groupe Vert·e·s et solidaires laisse le Conseil communal avec un siège vacant pour le groupe PLR-PVL. En effet, Mme Anne GILLARDIN était sur la liste PLR-PVL lors des élections.

Mme Tina DE MONTMOLLIN, 1^{ère} des Viennent-ensuite de la liste PLR-PVL a renoncé à accéder au Conseil communal. M. Laurent GILLIARD né en 1955 et domicilié à Yverdon-les-Bains – dont

l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Anne GILLARDIN.

Je prie M. Laurent GILLIARD de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

M. Laurent GILLIARD, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Laurent VUITHIER.

M. Laurent GILLIARD : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs et scrutatrices, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

4. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Pause

En fonction de l'avancée de nos débats pendant la soirée, nous pourrons éventuellement aménager une pause pour garantir le confort de toutes et tous.

5. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte de :

- CO25.10 du 18 septembre 2025 concernant l'adoption de la Directive d'organisation de la Municipalité.
- CO25.11 du 18 septembre 2025 concernant le plan des investissements 2025-2034.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Non, M. le Président.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 6.

6. PRÉAVIS N° PR25.23PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026

RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. JUAN RAMIREZ, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. LAURENT ROQUIER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la

Commission des finances, M. RAMIREZ donne lecture des éléments suivants :

Je n'ai pas tout bien compris sur les affinités et puis en tant que Vice-président, je suis débutant et j'arrête ce soir parce qu'il y a une vraie Présidente. Je vais aller sur le rapport. C'est en tant que Vice-président de la COFI que je vais vous lire une petite partie du rapport de majorité de notre Commission.

Comme c'est courant, lors d'une dernière année de législature, la Municipalité a décidé de ne pas modifier l'arrêté d'imposition. Ceci d'autant plus, au vu de la situation économique incertaine. Les prévoyances de croissance sont à la baisse en Suisse. Il y aura probablement un effet direct de la modification des droits de douane avec les USA, avec un effet de compression sur le PIB l'année prochaine.

Par ailleurs, les entrées fiscales pour 2025 sont légèrement en dessous de ce qui avait été budgété, mais restent plutôt conformes.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la Commission des finances, M. ROQUIER donne lecture des éléments suivants :

Je vais lire une bonne partie du rapport de minorité.

Le préavis nous répète que le taux d'impôt de la Ville d'Yverdon-les-Bains est un des plus hauts du Canton avec 75% à comparer à une moyenne cantonale de 67,5%. Il mentionne aussi que, et je cite : « La Ville d'Yverdon-les-Bains possède toujours une force fiscale par habitant fort basse par rapport à la moyenne des villes vaudoises qui s'accentue davantage chaque année et réduit d'autant l'équilibre financier à terme. »

Tout en prétendant vouloir améliorer la force fiscale par habitant, la Municipalité affiche une réalité stratégique bancale. Tenter d'attirer des contribuables plus aisés, tout en maintenant des taux d'imposition les plus élevés du Canton. Après avoir alourdi la fiscalité foncière et multiplié les exercices déficitaires, la Ville d'Yverdon-les-Bains s'enfonce dans une contradiction flagrante. Comment espérer séduire des ménages à revenus supérieurs à la moyenne et des investisseurs alors que la gestion communale décourage précisément ce qu'elle prétend vouloir attirer.

Plutôt que d'accumuler les déficits, il est urgent d'inverser la tendance et de présenter enfin des résultats financiers crédibles et positifs, mais aussi de revoir notre politique fiscale. Notre Ville est grandement financée par des contribuables yverdonnois, mais aussi par ceux du reste du Canton au travers de la péréquation. La contribution des assujettis pour notre Ville est passée de CHF 96'000'000.- en 2016, à un peu moins de CHF 107'000'000.- au budget 2024. Une hausse nette de quelques CHF 10'000'000.- qui aurait dû nous permettre d'assainir nos finances. Pourtant, dans le même temps, le déficit s'est aggravé, passant de CHF 400'000.- de bénéfices en 2016 à - CHF 10'000'000.- au budget 2025. Le constat est implacable. Nous n'avons pas un problème de recettes, nous avons un problème de dépenses.

La Municipalité choisit de dépenser toujours plus, sans se soucier des équilibres budgétaires ni des contribuables qui financent ces dérives. La vérité est simple, l'augmentation des revenus et des impôts ne sert à rien si, dans un même temps, la machine publique engloutit chaque franc supplémentaire. C'est une spirale dangereuse qui étouffe les ménages, décourage les investissements et fait fuir les forces vives de notre territoire.

C'est pourquoi, nous demandons une baisse des impôts. Non seulement pour redonner du pouvoir d'achat aux citoyens, mais aussi pour attirer de nouveaux habitants et contribuables, capables d'apporter une contribution fiscale plus forte et plus stable dans la durée.

Dans un premier temps, pour 2026, nous proposons une réduction minime de 1%, soit de 75% à 74%. Une baisse future pourrait être envisagée en fonction des résultats de cette première petite

mesure et cela laissera le temps à la Municipalité d'entamer un exercice de réduction des dépenses.

Une politique des petits pas permettra de multiplier les bonnes nouvelles, de restaurer la confiance et d'enfin améliorer la force fiscale par habitant.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur arrêté d'imposition 1

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2026 annexé au préavis. Je vais vous citer les articles et pour le premier, ses alinéas.

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

Article 1^{er}, alinéa 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers. En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 75%.

Mme la Conseillère Françoise PANACI :

Mais moi, c'était sur l'ensemble que je voulais faire ma déposition. Alors je pense que je vais attendre que vous ayez fini.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Alors moi, je suis un peu dans la même situation, mais j'imagine que j'aurais souhaité qu'on puisse parler de ce fameux amendement. Je pensais que vous alliez passer la parole d'abord au rapporteur de minorité pour nous présenter l'amendement. Puis à ce moment-là, j'aurai des choses à dire.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je crois qu'il l'a annoncé dans son rapport qui proposait une baisse à 74%. On peut formellement afficher l'amendement proposé par la minorité de la Commission.

Article 1^{er}, alinéa 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers. En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 74% au lieu de 75%.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Alors, c'est dans ce cadre-là effectivement que je souhaitais m'exprimer. Et d'ailleurs à ce propos, j'ai transmis un magnifique tableau que je souhaiterais pouvoir projeter pour que les choses soient un peu plus claires par rapport à mon intervention.

Magnifique. Bon, on ne voit pas forcément très très bien, mais je vais le commenter. Donc, en fait, ce que vous voyez affiché, c'est donc les chiffres que j'ai été recherchés sur le site de l'administration fédérale, où on trouve toutes les informations liées à l'impôt fédéral, notamment l'impôt fédéral sur le revenu. C'est extrêmement bien fait. On peut trouver toutes les communes de Suisse avec un certain nombre d'éléments. Et puis, surtout par catégorie de contribuables. Donc c'est assez intéressant.

Et puis là, notamment, on se rend compte qu'on a un certain nombre de contribuables - alors ces chiffres datent de 2021 parce que j'imagine que pour faire la mise à jour, c'est un petit peu compliqué, donc il y a forcément un petit peu de retard - mais je pense qu'on peut s'appuyer là-dessus quand même pour faire la démonstration que je souhaite vous faire ce soir.

En 2021, on avait 17'636 contribuables, ça c'est ce qui est entouré vers le chiffre 1, qui ont déposé

une déclaration d'impôt au niveau fédéral en tous les cas. Et puis ces contribuables ont finalement payé la somme sur le revenu de CHF 14'186'671.-.

Après, si on vient regarder les différentes catégories, on voit dans ces catégories le montant qui a été perçu. Donc, si je prends par exemple la catégorie que j'ai entourée, c'est celle des contribuables qui ont un revenu qui se situe dans la fourchette, un revenu déclaré, de CHF 500'000.- à CHF 1'000'000.- sur l'année. Ces personnes-là ont payé un pourcentage de 4,67% de la somme totale. Ça veut dire qu'eux représentent 4,67% de la taille. Ils sont 9 et ils représentent ce pourcentage-là.

Maintenant, si on baisse le taux, ça veut dire que si on fait un abaissement d'un point d'impôt, ce point d'impôt représente, c'est mis d'ailleurs dans le rapport de minorité, CHF 827'785.-. Donc, ça veut dire que cette catégorie-là va toucher 4,65% de ce montant. Si vous divisez ça par 9, ça vous donne un chiffre de CHF 4'297.-. Et c'est en moyenne, parce qu'évidemment, entre celui qui touche CHF 500'000.- et celui qui touche CHF 1'000'000.-, je peux vous dire qu'ils n'auront pas tout à fait le même rapport. Mais en moyenne, ils vont toucher ce montant-là.

Vous et moi, j'imagine que vous êtes dans un revenu qui se situe aux alentours entre CHF 50'000.- déclarés et CHF 200'000.-, c'est une grosse fourchette. Ça représente à peu près plus de 50 %. Vous pouvez espérer un rabattement qui se situe entre CHF 26.- et CHF 126.-. Alléluia.

J'ai terminé ma démonstration. Ce que je voulais vous montrer ce soir, c'est qu'évidemment, cette baisse d'impôt ne profite qu'aux riches. Merci de votre attention.

*Proposition
d'amendement*

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Yverdon étouffe. Nous payons 75% de points d'impôt. La moyenne cantonale est à 67,5%. Nous sommes parmi les plus taxés du Canton.

Et pourtant, les déficits se creusent, comme l'a rappelé mon collègue. Plus de CHF 10'000'000.- de recettes fiscales en 10 ans, mais un trou de moins CHF 10'000'000.- en 2025. Il faut le dire, comme nos voisins français et comme mon collègue l'a souligné tout à l'heure, nous n'avons pas de problème de recettes, mais un gros problème de dépenses. Les ménages n'en peuvent plus. Électricité parmi les plus chères de Suisse. Taxes et redevances qui explosent. Charges qui s'empilent. C'est ça la vérité.

Cette législature de gauche est la plus antisociale depuis 20 ans. On parle de solidarité, mais on presse les familles comme des citrons. On se dit progressiste, mais on vide les porte-monnaie des Yverdonnois. La fiscalité actuelle décourage les familles, fait fuir les classes moyennes, empêche d'attirer de nouveaux contribuables. Avec un impôt confiscatoire, comment séduire ceux qu'on prétend attirer ?

Moi, comme une partie des conservateurs que je représente, nous disons stop. Stop au gaspillage. Stop à la fuite en avant, stop à l'impôt toujours plus lourd. Nous proposons un signal fort, ramener le point d'impôt à 70%. Un geste concret pour redonner du pouvoir d'achat aux Yverdonnois. Un geste concret pour rendre notre Ville plus attractive. Un geste concret pour rappeler que l'argent public appartient d'abord à ceux qui le gagnent. Il est temps de rendre aux Yverdonnois ce qu'on leur a pris. Il est temps de choisir la responsabilité. Il est temps de baisser les impôts.

Et, pour revenir sur la démonstration de mon collègue de gauche, effectivement, 1%, ce n'est pas assez. Il faut baisser de plus si on veut redonner de l'argent aux Yverdonnois. Donc pour moi, 5%, c'est un bon ratio.

*Discussions
s/amendement*

M. le Président Laurent VUITHIER :

Nous sommes donc en présence d'une proposition de sous-amendement à l'amendement proposé par la minorité de la Commission, par le groupe UDC ou par M. le Conseiller Roland VILLARD.

Article 1^{er}, alinéa 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt

minimum et impôt spécial dû par les étrangers. En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 70% au lieu des 75% et 74% proposés auparavant.

J'ouvre la discussion sur la proposition de sous-amendement.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

C'était une intervention de soutien pour le rapport de minorité.

Le groupe PLR avait accepté, sans enthousiasme, l'année passée l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 et annoncé que nous interviendrions certainement l'année prochaine, soit maintenant dans le sens d'une réduction du taux d'impôt communal afin d'alléger la charge fiscale qui pèse sur les habitants de notre Ville.

Nous estimons qu'il est temps de rééquilibrer les responsabilités budgétaires. La Ville dispose de ressources importantes grâce aux impôts et aux contributions de péréquation, mais malgré cela, le déficit s'aggrave.

Ce qui indique un problème de maîtrise des dépenses, comme il l'est clairement expliqué dans le rapport de minorité porté par mes collègues. Une diminution du taux d'impôt de 75 à 74% comme le demande l'amendement du rapport de minorité permettrait alors de redonner un peu de pouvoir d'achat aux contribuables ainsi qu'une image positive de notre Ville, ce qui permettrait d'attirer ou de retenir des familles et contribuables qui pourraient peut-être être découragés actuellement par une pression fiscale trop élevée.

Cette réduction est minime et constitue un premier pas vers une politique fiscale plus équilibrée. En revanche, une diminution de - 5% comme demandée par nos collègues de l'UDC nous paraît un trop grand saut avec un manque à gagner d'environ CHF 4'000'000.- pour notre Ville qui n'a actuellement pas vraiment les moyens de faire l'impasse sur autant de revenus.

Nous souhaitons soutenir le contribuable yverdonnois, mais il ne faut pas mettre la Commune en danger pour autant. Nous sommes alors partagés sur la proposition de sous-amendement de - 5% pour laquelle, nous préférons nous abstenir et nous vous invitons à soutenir la proposition d'amendement du rapport de minorité de passer de 75% à 74% pour l'impôt cantonal de base. Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Une petite remarque concernant la démonstration de M. le Conseiller BALET. Il faut savoir que l'IFD est beaucoup plus progressiste que l'impôt communal, ce qui veut dire que ça déplace, dans son tableau, beaucoup plus le poids vers la droite, vers les gros salaires. Oui, puisque les taux d'impôt progressent beaucoup plus vite, donc ça dépasse le tout un peu vers la droite. Alors évidemment, ça change un tout petit peu le tableau si vous regardez l'impôt cantonal.

Mais après, oui, c'est ceux qui payent des impôts qui vont bénéficier d'une réduction des impôts. Par définition, oui, bien sûr, il faut payer des impôts pour bénéficier d'une réduction. Donc, c'est justement l'objet ici, c'est justement ce but de réduire ces impôts qui sont parmi les plus hauts du Canton, j'allais utiliser le terme confiscatoire, c'est un peu exagéré, mais parmi les plus hauts du Canton, il faut diminuer ces impôts.

Et un petit pourcent, c'est vrai que ce n'est pas beaucoup. Je comprends très bien la proposition de l'UDC. Je pense qu'il faut faire quand même une politique des petits pas, de voir comment ça évolue, parce qu'on a quand même une situation financière qui est catastrophique. Donc, il faut quand même, je préférerais une politique des petits pas, puis venir année après année, puis peut-être à terme, d'arriver à ces 70% et ça permettrait de multiplier, année après année, les bonnes nouvelles. Et donc, c'est aussi cette perception qui est importante. Les bonnes nouvelles qui vont arriver d'Yverdon, qui vont finir par attirer les contribuables. Et puis, justement, j'espère qu'un maximum de contribuables qui est sur la droite du tableau de M. BALET. J'espère qu'on en attirera

un maximum. C'est eux qui vont nous permettre de financer les services de la Ville.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Oui, effectivement. Peut-être qu'effectivement la courbe est un petit peu plus progressive, mais ce que j'ai démontré reste tout à fait valable, d'autant plus que les tranches sont extrêmement larges au niveau de l'impôt fédéral, donc on a encore des nuances là-dedans. Donc, il y en a quand même quelques-uns qui vont vraiment gagner beaucoup, et puis tous les autres un peu, assez peu finalement.

Redonner du pouvoir d'achat. Donc, ce serait bien de redonner du pouvoir d'achat à ceux qui ont besoin d'augmenter leur pouvoir d'achat. Je rappelle que les gens qui sont dans la tranche des à peu près CHF 100'000.- vont gagner une centaine de francs, pas plus que ça, par rapport à ceux qui vont gagner à peu près dans les CHF 4'000.- à CHF 5'000.- par rapport à ce qui est proposé.

Et puis, évidemment que ce que propose là maintenant le Conseiller VILLARD, vous faites x5. C'est aussi simple que ça. Donc, quand il dit que par rapport à ma démonstration, c'est justement qu'il faut baisser plus, ben non ! Surtout pas. Il ne faut pas baisser plus. Au contraire, il ne faut pas baisser plus.

Et puis maintenant, il faut casser le coup à cette espèce de vision qui dit : oui, on va faire venir des gens qui sont millionnaires à Yverdon. Mais vous rigolez ou bien ? Les gens qui vont venir à Yverdon sont des gens qui sont précisément dans la tranche des CHF 200'000.- Et ils viendraient pourquoi ? Ils viendraient parce que notre Ville, elle a réellement quelque chose à leur offrir. Franchement, les gens qui ont une grosse fortune, ils ont déjà une belle maison au bord du lac, c'est bon. Ils ne vont pas déménager à Yverdon. Ils ne vont pas déménager à Yverdon. Ça, c'est sûr que non.

Par contre, des jeunes familles qui cherchent peut-être un loyer un peu plus abordable, qui cherchent une qualité de vie qui soit différente de celle qu'on peut trouver dans une grande ville, qui ont envie peut-être d'avoir des pistes cyclables, qui ont peut-être envie d'avoir pour leurs enfants des accueils, etc. Tout ça, ça se finance comment ? Ça se finance par l'impôt. Donc, ces CHF 800'000.- pour donner des peccadilles finalement aux gens qui sont au bas de la courbe, ça ne sert à rien.

Donc, moi, je vous incite vraiment, d'une part, en premier lieu, à refuser ce sous-amendement, à refuser l'amendement et puis surtout à rien changer à ce qui nous est proposé.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Le groupe Vert·e·s et solidaires s'oppose aux deux amendements proposés. L'impôt est à ce jour, avec l'impôt foncier, une des seules taxes qui est graduelle et en lien direct avec le revenu des gens. Au moment où le Canton de Vaud mène une politique d'austérité en coupant dans le budget de tous les services publics, comme la santé et les hôpitaux à tous niveaux, les services de pédopsychiatrie du Nord vaudois par exemple, l'impôt est une taxe solidaire car elle est en fonction du revenu et que nous devons maintenir à tout prix.

Une baisse d'impôts implique cela au niveau de la Ville également, qui tente de proposer de plus en plus de services d'aide à la population, de prise en charge juste, malgré ces coupes budgétaires cantonales. Les charges qui s'empilent sur les familles touchent avant tout les personnes trop précaires pour payer des impôts, une grande part de notre belle population yverdonnoise.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Le groupe UDC tient à rappeler ses préoccupations quant au niveau de la fiscalité à Yverdon-les-Bains, qui est trop élevée et met sous pression les contribuables tout en décourageant l'attractivité de notre Ville.

Nous estimons que l'effort doit porter en priorité sur la maîtrise des dépenses plutôt que sur

l'alourdissement de la charge fiscale. C'est pourquoi nous appuierons le sous-amendement déposé par notre collègue qui propose de ramener le point d'impôt à 70%.

Cette mesure envoie un signal clair. Il est temps de penser au pouvoir d'achat des habitants et de rendre tout simplement notre Ville plus attractive. Le groupe UDC invite donc le Conseil communal à suivre cette voie de responsabilité et de cohérence. Je vous remercie.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je voudrais juste répondre à M. BALET par rapport à ses interventions. Sur le fond, il a raison, ce qu'il calcule. Ça, je suis d'accord avec lui. Mais les chiffres parlent de 2021. Je ne suis pas sûr qu'actuellement, on ait encore 9 contribuables qui payent plus de CHF 500'000.- à CHF 1'000'000.- d'impôts, qui soient taxés sur un revenu de CHF 500'000.- et plus au niveau de l'IFD.

Son problème, il a raison quand il dit qu'il n'y a personne qui va venir habiter à Yverdon. Mais il y en a beaucoup qui risquent de partir d'Yverdon. Et, ces montants-là on ne les aura plus dans les caisses. Donc, c'est pour ça que je vous encourage à soutenir l'amendement de la minorité.

M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :

La stratégie financière de la Ville n'est pas bancale. Elle repose sur un vrai travail d'équilibre et de justice qui passe notamment par la péréquation communale. On connaît la chanson, baisser les impôts c'est souvent baisser les services et on le voit actuellement à l'État de Vaud. Une baisse de 0,1 point c'est symbolique et inutile. Quant au sous-amendement, il est irresponsable.

Ce geste n'allège rien pour les ménages, mais affaiblit les moyens de la Commune. Chaque franc compte pour maintenir les services publics de qualité. Crèche, école, aide sociale, culture, sécurité, tout cela a un coût, mais surtout une valeur.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Pour revenir sur l'argumentation de mon collègue BALET, je trouve dommage aujourd'hui de s'empêcher de baisser le point d'impôt pour 9 contribuables, car c'est aussi péjorer les 50% d'autres contribuables qui bénéficieraient d'un meilleur pouvoir d'achat. Je vous remercie.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je vais passer très peu de temps sur la proposition de sous-amendement. Je vais me concentrer plutôt sur la proposition d'amendement de la minorité. Vous comprendrez évidemment que je vous recommande de refuser le sous-amendement déposé par M. le Conseiller VILLARD, à qui j'aurais envie de rappeler ce fameux proverbe chinois : « Méfie-toi de tes désirs, car ils pourraient devenir réalité ». Méfiez-vous, M. le Conseiller, de faire des promesses qui, si ça se trouve, vous serez amené à devoir expliquer et ne pas pouvoir tenir d'ici quelques mois. Parce qu'il y a une chose que je suis sûr à la table où je suis assis et avec l'expérience que j'ai pu acquérir ces quelques années à cette table-là, c'est qu'une baisse de 5 points d'impôt qui ferait un trou d'un seul coup de CHF 4'000'000.- dans les finances communales, c'est tout simplement pas réalisable. Tout simplement pas réalisable.

On peut déjà plus discuter, et c'est pour ça que je vais passer plus de temps à contrer la proposition de la minorité sur la baisse d'impôt de 1 point qui est proposée de 75% à 74%.

C'est d'abord dans le discours, parce que la proposition n'est pas la même, mais le discours est le même. Le discours est le même, c'est en gros baisser les impôts, non pas simplement pour rendre du pouvoir d'achat aux Yverdonnoises et aux Yverdonnois, mais surtout pour forcer la Commune à faire un effort et de sortir d'une situation qui serait celle d'un déficit abyssal que nous serions en train de provoquer, un déficit, on vient de l'entendre, qui s'aggraverait, une situation catastrophique. Et, à l'appui de cette théorie, le graphique de la page 2 du rapport de minorité, qui est, à mon sens, vraiment problématique parce qu'il mélange des vessies et des lanternes.

Vous avez, sur les quatre premières années de 2020 à 2024, la situation au bouclement des comptes. Et puis, elle montre une courbe relativement ascendante, assez fortement ascendante même en termes de génération des revenus. Et puis, un peu descendante, mais finalement qui se stabilise en matière de déficit. Et puis, pour montrer que vraiment, la situation va vraiment être catastrophique, lors de la dernière année, on mélange et on place les chiffres du budget.

Là, je dois dire que je suis un peu fâché. Pourquoi je suis un peu fâché ? Pourquoi ça me déçoit ? C'est parce que de mélanger les comptes et les budgets, dans une Ville où on sait pertinemment que les comptes bouclent largement en-dessus des budgets, ça pourrait passer pour une erreur de débutant, mais s'il y a une chose que je reconnaiss à M. le rapporteur de minorité, c'est qu'il est beaucoup de choses, mais une chose qu'il n'est pas, c'est un débutant à la Commission des finances. Ça fait très longtemps qu'il y siège. Il connaît ces choses-là. On a ces débats avec lui depuis quatre ans, en tout cas, et je ne doute pas qu'il les avait même avant cela. Et donc ça, je dois dire, je dois le corriger. Je dois le corriger, pourquoi ? Parce qu'on est aux trois quarts de l'année que la Ville d'Yverdon, évidemment, fait un monitoring assez précis, d'où il se trouve tant en termes de dépenses qu'en termes de rentrées, et que, barrant une catastrophe absolue sur les trois derniers mois de l'année, les deux et demi qui restent, parce qu'on est déjà entrés dans le mois d'octobre, eh bien, je peux déjà prendre le pari, et on se retrouvera au mois d'avril 2026, au moment du bouclement effectif des comptes. Mais, je prends déjà le pari aujourd'hui que nous allons boucler en meilleure, voire bien meilleure situation que ce que nous avons bouclé l'année passée. Alors, j'ai corrigé le graphique. Alors, je vous le montre comme ça, parce que M. BALET met des choses au tableau, puis on n'arrive pas à les voir. Alors, je vais le faire comme ça.

Voilà. Donc, en bleu, vous avez effectivement les courbes qui sont issues du bouclement des comptes. Et puis, à la fin, là, j'ai mis en rouge celles qui sont issues du budget 2025, avec là où j'estime que ça risque bien de tomber en avril prochain. Donc, la courbe rouge remonte. Elle va remonter assez nettement. Et puis, la courbe verte remonte aussi relativement nettement. Alors, on verra en avril qui de vous ou de moi sommes le plus proche de la réalité. Je suis prêt à prendre le pari par rapport à ça.

Vous demandez une baisse d'impôt pour les Yverdonnoises et les Yverdonnois. La première chose que je voudrais dire, c'est que vous allez l'avoir. Vous ne l'avez peut-être pas via la Commune, mais vous allez l'avoir via le Canton, puisque le Canton, dans son projet de budget de la semaine passée, a annoncé qu'il augmentait d'1% le rabais fiscal qu'il accorde déjà depuis le début de la législature dans sa feuille de route fiscale, 1% supplémentaire d'impôt qui correspond à 1,5 point d'impôt. Mais je vais vous le dire, vous avez déjà eu 5% de baisse d'impôt depuis le début de la législature cantonale qui correspondent à 7,5 points qui ont déjà été actés, que vous avez déjà vus sur vos déclarations d'impôt ou que vous n'avez peut-être pas vraiment vus. Pourquoi vous ne les avez pas vraiment vus ?

Parce que, comme ça a été dit, et je crois que tout le monde est d'accord là-dessus, pour la plupart des gens, l'impact est relativement faible. Que ce soit un point, un point et demi, ou même l'équivalent des 5% qui ont été faits, ça reste des sommes pour la grande majorité des ménages qui sont faibles. Je prends un exemple, vous le savez, le point d'impôt, on en discute chaque fois, en tout cas une ou deux fois par année, trois en fait. On en discute au moment de l'arrêté d'imposition, on en discutera au moment du budget, je me réjouis déjà d'ailleurs. Et puis on en discutera encore, et ce sera encore mon rôle et je m'en réjouis aussi beaucoup, on en discutera pendant les comptes. Vous le savez, le point d'impôt par habitant à Yverdon, il est de l'ordre de CHF 25.-. Ça veut dire qu'en gros, une économie d'un point d'impôt en moyenne par Yverdonnois, ce sera CHF 25.- par année, CHF 2.- par mois. Et, c'est clair que quand on est dans ces chiffres-là, il suffit que vous ayez une annuité supplémentaire, il suffit que vous ayez eu une promotion, évidemment, au travail, il suffit, évidemment, simplement que vous ayez eu un rattrapage d'inflation et puis ça va être effacé. Et en fait, vous n'avez pas eu le sentiment, et moi, je prends le pari que dans cette salle, la plupart des gens n'ont pas remarqué la baisse d'impôts qu'ils ont eue depuis 3 ou 4 ou 5 ans parce qu'en fait, elle est finalement tellement faible pour la plupart des gens qu'en gros, elle se noie dans la dynamique.

Par contre, l'État, lui, il les voit, ces baisses d'impôts. J'en veux, pour exemple, ce qui est en train de se passer à 30 km au sud de nous, au niveau du Château cantonal, où on voit les effets d'une

politique de baisse fiscale qui est couplée à une politique d'austérité, parce que des politiques de coupe, à la fin, ce sont des politiques d'austérité. C'est exactement ce que vous demandez pour Yverdon-les-Bains, que vous dites que vous allez faire si vous reprenez la majorité, si on lit bien les choses. Effectivement, le Canton continue à baisser les impôts. Il l'a dit, il était à 5% de baisse, passé à 6% dans le cadre du budget. Il a brûlé toute sa marge d'autofinancement. Il a puisé dans ses réserves à hauteur de pratiquement CHF 500'000'000.- pour arriver au petit équilibre.

Alors, ça veut dire quoi, le petit équilibre, si on transpose sur Yverdon ? Ça voudrait dire que nous venons devant vous avec un budget déficitaire de CHF 21'000'000.-. Ça, on serait au petit équilibre. Et puis, qu'on boucle encore plus mal parce qu'en 2024, le Canton a bouclé encore plus mal que son budget qui était au petit équilibre. C'est comme si on venait boucler à CHF 24'000'000.-, CHF 25'000'000, CHF 26'000'000.- de déficit. Vous conviendrez avec moi qu'on en est extrêmement loin.

Et puis, qu'est-ce qu'il fait le Canton ? Du coup, il est obligé de mettre en place une politique d'austérité parce qu'il s'est mis dans cette situation après avoir, en gros, ruiné les fondamentaux les plus solides du pays en à peine une demi-législature. Et donc, baisse de salaire de ses fonctionnaires, contribution de solidarité, 0,7%, coupe massive dans les subventions. On a eu, et on en reparlera encore, le coup de semonce qu'il y a eu sur la Fédération des hôpitaux vaudois en milieu d'été. On en discutera d'ailleurs un petit peu plus tard dans la soirée. Mais ces coupes massives dans les subventions, elles vont s'appliquer à toute une série de domaines qu'on ne connaît pas encore, parce que tout ce qu'on a pour l'instant, c'est le PowerPoint du Conseil d'État, mais on n'a pas encore son projet de budget. Ça, c'est pour la fin du mois de novembre. Là aussi, on se réjouit déjà.

Et puis, vous le savez, il y a des transferts de charges vers les communes parce que le Canton, quand il a besoin d'argent, il peut toujours se rabattre sur les communes. Et, on a effectivement une contribution de solidarité d'environ CHF 40'000'000.-, une ponction, un accaparement de l'impôt sur les gains immobiliers. Il y a effectivement CHF 7'000'000.- de participations et de subventions en moins, notamment dans le domaine de la revitalisation des cours d'eau, sur les routes en traversée de localité, et puis il y a des bruits sur l'accueil de jour qui sont effectivement un peu inquiétants.

Pour Yverdon, si ça vient à se produire comme ça, pour l'instant c'est du risque, parce qu'il faut encore que le Grand Conseil accepte ces choses-là, mais c'est de l'ordre de deux points d'impôt d'impact immédiat de la politique d'austérité menée par le Canton et qui se déborde, qui se déverse sur la Ville d'Yverdon-les-Bains. Et donc, nous sommes appelés à la rescousse d'un Canton qui mène une politique d'austérité, alors que, je n'ai pas peur de le dire, ce dernier fait n'importe quoi. Et qu'il n'a pas de dette, contrairement à nous. Nous, par contre, on essaye de maintenir notre dette et on va y arriver. Et ça, c'est encore un engagement que je prends, déjà au niveau du budget, mais aussi au niveau des comptes, à maintenir la dette là où elle se trouve. Mais notre dette, elle équivaut à la moitié de celle du Canton. Le Canton n'a pas de dette, mais malgré le fait qu'il n'en ait pas, il nous fait porter le coup de ses politiques.

Et, je pense qu'il faut effectivement voir qu'il va falloir qu'à un moment donné, on puisse effectivement redresser cette situation. Et donc, dans ce cadre-là, il me semble effectivement que ce n'est pas le moment d'en rajouter encore une couche, c'est-à-dire d'avoir ce discours qui est de dire finalement, la situation financière de la Ville est catastrophique et donc, il s'agit de l'aggraver encore en lui retirant CHF 800'000.- supplémentaires. Si j'étais un peu cabotin, nous sommes au bord du précipice, faisons un grand pas en avant, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Avant de terminer, je voudrais revenir sur une chose. On a parlé de ménage étouffé, d'investissements découragés et en berne, de forces vives en fuite. Il n'y a rien de cela qui tient la route et qui est vrai. Clendy-Dessous s'est rempli à la minute même où les logements ont été mis à disposition, de telle manière à ce qu'aujourd'hui, il n'y a jamais eu autant de population à Yverdon qu'à ce jour. Nous allons atteindre les 30'500 habitants et probablement les dépasser d'ici la fin de l'année.

Il y a 4'000 emplois supplémentaires en 10 ans dans cette Ville. Dernier chiffre connu, semaine

passée, les chiffres 2023, 370 emplois supplémentaires dans la Ville d'Yverdon-les-Bains. Les rentrées fiscales, c'est une des raisons pour lesquelles je m'avance ici en disant que, barrant une catastrophe d'ici la fin de l'année, nous allons boucler en très probablement bien meilleur état que ce que nous avons bouclé cette année. Les rentrées fiscales liées au dynamisme économique n'ont jamais été aussi hautes que cette année. Jamais été aussi haute que cette année, depuis en tout cas les années 70, et c'est notamment vrai par rapport au dynamisme du domaine immobilier.

Donc, tout ça pour dire que nous avons des fondamentaux qui vont totalement à l'encontre d'un discours catastrophique qui dirait que nos finances sont dans un état catastrophique, alors que nous sommes proches de l'équilibre, et puis que les gens quittent, alors qu'en fait il en vient, que l'emploi se dégrade alors qu'il augmente et que tout ça se voit dans la structure des revenus.

On a tous compris le contexte. On est à cinq mois des élections communales. La campagne a commencé. Vous le savez toutes et tous. Je ne suis plus sur les listes. Elle ne me concerne plus à titre personnel. Il ne faut pas attendre de moi que je me tienne sur les côtés, que je me retire du jeu et que je laisse dire n'importe quoi sur le travail que cette Municipalité autour de moi, pas seulement le mien, celui de toute la Municipalité, celui de toute la fonction communale depuis quatre ans et demi ici, ne vaut strictement rien. Je ne me laisserai pas faire. En ce qui me concerne, effectivement, la campagne a commencé. J'en prendrai ma part. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Françoise PANACI :

Tout a joliment été dit maintenant, mais quand même, je vais vous dire quelques mots. Je veux juste parler des dépenses, puisqu'on a parlé de tout le reste.

Elles ont été nécessaires spécialement dans l'entretien des conduites d'eau, de gaz, d'électricité, car trop vétustes, et pas rénovées depuis beaucoup trop longtemps. Des fuites ayant engendré des désagréments dans plusieurs quartiers ont obligé nos dirigeants à faire le nécessaire rapidement. Un manque de personnel flagrant a dû être revu à la hausse. Rappelons aussi que tous les travaux ou achats effectués ont été soumis par préavis et acceptés par le Conseil communal.

D'autre part, nous payons les amortissements, par exemple pour le Collège des Rives, soit CHF 1'590'000.- par année. C'est une très bonne réalisation, oui, mais les dépenses ont été faites par l'ancienne législature. Et surtout pour la route de contournement, qui nous coûte encore CHF 891'000.- par année aussi, alors que si les choses avaient été faites en ordre, nous aurions probablement pu avoir des subsides de la part du Canton et de la Confédération.

Comme nous l'avons déjà répété, les dépenses de la législature précédente ont été noyées dans les ventes du patrimoine immobilier communal. Ce sont des chiffres qui n'étaient pas au bilan, mais qui ont contribué à l'équilibre financier.

Vu ce qui précède, je vous invite, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter cet arrêté d'imposition tel qu'il est présenté par la Municipalité. Je vous remercie.

M. le Conseiller Juan RAMIREZ :

Oui, j'ai quitté la tribune un peu vite et c'est encore en tant que Vice-président que je vous informe que la majorité de la Commission des finances vous recommande de refuser la réduction du point d'impôt de 5 points et de le réduire ainsi à 70 points.

Vote sous-amendement

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition de sous-amendement est refusée par 45 non, 12 oui et 16 abstentions.

La proposition de sous-amendement a été refusée. Nous passons maintenant à la proposition

d'amendement de la part de la minorité de la Commission des finances.

J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/amendement

L'amendement à l'article 1^{er}, alinéa 1 est accepté par 39 oui et 34 non.

Nous continuons sur les alinéas suivants et je vais vous les citer. Si quelqu'un a un commentaire ou quelque chose à dire sur chaque alinéa, je vais les passer en revue et vous pouvez prendre la parole.

Discussion s/article 1

Nous revenons sur l'article 1. J'ouvre la discussion sur l'article 1.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 tel qu'amendé est accepté par 39 oui, 33 non et 1 abstention.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

Discussion sur l'ensemble du préavis

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.23PR tel qu'amendé est accepté par 39 oui, 33 non et 1 abstention.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé à l'alinéa 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2026 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis.

Article 1^{er} alinéa 1 amendé : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers.

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 74%

Article 2 : L'approbation du Département en charge des relations avec les communes est réservée.

Demande second débat

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Au vu de l'importance pour notre Commune de cette décision qui a été prise, peut-être au vu de la difficulté de bien comprendre les arguments qui ont été transmis parce que mon tableau n'était pas très visible, au vu de tout un nombre de choses qui se sont passées ce soir, en vertu de l'article

95, je demande le second débat.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Alors, selon l'article 95 « second débat », lorsque, immédiatement après l'adoption d'un objet à l'ordre du jour, le tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit être procédé à ce dernier dans la plus proche séance. Le second débat peut avoir lieu immédiatement si, en cas d'urgence, les deux tiers des membres présents le demandent. Nous allons donc voter par voie de vote électronique.

Vote

La demande de second débat est acceptée par 33 oui, 39 non et 1 abstention.

Cela veut dire qu'il nous fallait 26 personnes pour avoir le tiers des membres. Donc le débat va se refaire à la plus proche séance.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Le second débat doit presque être fait immédiatement puisque l'arrêté d'imposition doit être déposé pour le 31 octobre. Notre prochaine séance a lieu après le 31 octobre au mois de novembre. Donc je demande que le prochain débat ait lieu maintenant. Le second débat.

M. le Président Laurent VUITHIER :

En fait, il nous fallait normalement les deux tiers pour pouvoir faire. Donc on va procéder à un vote pour savoir si nous atteignons les deux tiers pour pouvoir refaire le débat directement pour pouvoir finaliser ça avant le 31 octobre.

Pour pouvoir faire le second débat tout de suite, il nous faut les deux tiers des voix. Nous sommes 76, ce qui représente 51 voix pour pouvoir faire le second débat tout de suite.

Vote

La demande de second débat immédiat est refusée par 45 non, 27 oui et 1 abstention.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Je renonce à ma prise de parole.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Il n'y aura pas de second débat, soyons clairs. Il n'y aura pas de second débat, puisque le taux d'imposition doit être déposé au 30 octobre.

Notre Conseil a lieu, je ne sais pas, au 7 novembre pour donner une date. Donc, qu'est-ce qui est valable ? C'est le taux d'imposition de l'année passée. Donc, on reste au statu quo. Circuler, il n'y a rien à voir.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Je rejoins les choses qu'a dit mon collègue JAQUIER, mis à part qu'un amendement a été voté, que le vote sur le second débat a été fait par le Conseiller BALET où il aurait dû obtenir 52 voix, on y était loin. Bien sûr, il n'y avait pas les deux tiers sur la première votation qui a amené à une deuxième votation qui n'aurait pas eu lieu d'être. Deux tiers. Tout le monde a dit deux tiers. Il a dit 51.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOUDE :

Nous avons eu un débat très intéressant, chacun venant avec des arguments pour et contre. Nous avons voté et en effet, le premier amendement était accepté. C'est vrai que c'est aussi peut-être faire acte de montrer aussi qu'Yverdon fait des efforts de baisser les impôts pour attirer du monde,

pas seulement d'une population, mais aussi attirer des contribuables.

Maintenant, la démonstration qui vient d'être faite, s'il y a des Conseillers qui ont préféré ne pas venir aujourd'hui pour des raisons qui leur sont propres, mais c'est vrai que c'est la première fois que je vois autant de bancs vides de l'autre côté de l'hémicycle. C'est leur choix. Mais alors à ce moment-là, on accepte une règle démocratique qui dit que les gens ne sont pas là. Ma foi, ils ne votent pas. Ce qui vient d'être fait pour moi est véritablement de la manipulation et de la mauvaise manipulation et du mauvais perdant politique.

Personnellement, ça m'offusque assez parce que ce n'est pas pour ça que j'ai été élu. Et je vous dis que je vais quitter tout de suite les débats parce que ça ne m'intéresse pas de rester dans ces cas-là, quand on n'a pas du tout de débats politiques, mais que des débats idéologiques. Merci beaucoup.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je vous rappelle quand même que nous avons, par plus d'un tiers des voix, accepté le second débat que l'on pourra reprendre en novembre, mais en l'occurrence, comme l'a dit M. le Conseiller Olivier JAQUIER, le taux d'imposition précédent rentre en force à la fin de ce mois d'octobre, mais on remettra ça à l'ordre du jour au mois de novembre, on n'avait pas grand-chose encore au mois de novembre, ce sera parfait.

On va néanmoins demander à la DGAIC un avis de droit pour savoir si le délai au 31 octobre est réellement impératif ou pas, vu qu'il faudra de toute façon qu'on reprenne le débat au mois de novembre.

M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :

Déjà, j'annonce que ce que je vais dire n'engage pas mon groupe, mais n'engage que moi personnellement.

J'espère que toutes les personnes qui regardent notre Conseil à la télévision auront pu constater comme la gauche est mauvaise perdante, très mauvaise perdante. Et je suis très déçu de M. le Conseiller BALET, que je connais, je discute un peu avec, mais vraiment là, je suis très déçu. Je peux vous dire que beaucoup d'Yverdonnois, ça va leur faire réfléchir avant de voter. Parce que quand on perd, on perd. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je rends hommage à notre collègue Olivier JAQUIER avec son expérience et sa compétence. Je suis absolument ce qu'il a dit, mais je voudrais vous poser, M. le Président, une question. Si l'on voulait absolument avoir une décision exécutoire avant la fin du mois d'octobre, serait-il de votre compétence de convoquer une séance ad hoc du Conseil communal ? Merci de votre réponse.

M. le Président Laurent VUITHIER :

En théorie, oui, on peut convoquer une autre séance d'ici la fin du mois d'octobre. Je vous rappelle juste que, quand les séances sont annoncées deux ans à l'avance, nous avons au moins 20 personnes qui ne sont pas présentes. Donc je ne garantis pas que nous ayons le quorum. Mais on va déjà vérifier avec la DGAIC si on peut décaler le délai au-delà du 31 octobre.

On fera ça au plus vite demain matin et le cas échéant, s'il faut, on essaiera de trouver une date pour convoquer une deuxième séance dans le courant du mois d'octobre.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Oui, je vous remercie, M. le Président, de votre qualité d'écoute.

7. **PRÉAVIS**
N° PR25.20PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 275'000.- POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE 1 DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES QUATRE-MARRONNIERS COFINANCÉ PAR LA FONDATION HOPP-LA, PAR LE COSY ET PAR PROMOTION SANTÉ SUISSE ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 54'000.- POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PHASE 2 DU PROJET.

RAPPORTEUR : M. ROLAND VILLARD

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Stefania BEUTLER, Apolline CARRARD, Marceline MILLIOUD, Françoise PANACI, Patricia VALCESCHINI, Luis CORREIA JOSÉ, Mathias ORTEGA, Roland VILLARD

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. VILLARD donne lecture des éléments suivants :

Situé au cœur d'Yverdon-les-Bains, le parc des Quatre-Marronniers est un lieu emblématique de notre Ville. Apprécié tant pour sa végétation remarquable que pour sa localisation. Toutefois, son aire de jeux est vieillissante. Ses accès sont peu adaptés aux personnes à mobilité réduite et ses équipements ne répondent plus aux attentes de la population.

La commission salue donc le projet de réaménagement du parc des Quatre-Marronniers, en particulier la démarche participative qui a permis d'associer des élèves de l'école et des aînés de la fondation des Quatre-Marronniers. Toutefois, plusieurs points ont suscité des discussions, je cite entre autres : crédits d'investissement et d'études dans le même préavis, subsides incertains, frais d'études élevés.

Malgré ces remarques, la commission estime que le projet représente une réelle amélioration de l'offre d'espace public pour la population de notre Ville.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Proposition d'amendement

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Le groupe PLR souhaite d'abord déclarer qu'il soutient l'idée d'un réaménagement du parc des Quatre-Marronniers. Nous accepterons donc la demande de crédit d'étude de CHF 275'000.- pour la phase 1 du projet, même si nous sommes quelque peu surpris par l'ampleur du montant demandé. Pour un parc qui, à nos yeux, n'est pas si mal que ça, nous voulons néanmoins accompagner cette première étape.

En revanche, nous ne pouvons pas accepter la demande de crédit de CHF 54'000.- pour la phase 2 qui concerne la buvette et ce pour plusieurs raisons. D'abord, il a été régulièrement rappelé que le mélange entre un crédit d'investissement et un crédit d'étude est à éviter. Ici, c'est précisément ce que l'on nous propose et nous pensons qu'il faut être cohérent.

Ensuite, il faut bien comprendre que ce n'est pas simplement un crédit d'étude de CHF 54'000.- dont il est question. C'est en réalité tout un projet complet qui se profile derrière, soit une dépense totale qui s'élèvera à environ CHF 500'000.-. Je dirais par-là la construction de la buvette. Avant d'engager de telles sommes, nous devons être absolument certains que le projet est viable. Or, beaucoup d'entre nous doutent de la pertinence d'une buvette dans ce parc. Y aura-t-il réellement assez de consommation pour justifier une telle infrastructure et surtout pour couvrir un salaire ?

Nous ne sommes pas les seuls à nous poser la question. Le préavis lui-même évoque l'option d'un food truck comme moyen de tester et d'appuyer la réflexion autour de la buvette. Il est ici important de préciser que le crédit d'étude demandé ne servirait pas à vérifier la viabilité de la buvette, mais bien de payer les honoraires d'architectes pour la dessiner. Or, dessiner une buvette dont nous ne savons pas encore si elle peut fonctionner, c'est mettre la charrue avant les bœufs. C'est pourquoi nous voyons dans l'idée du food truck une solution pragmatique et raisonnable. Testons cette

formule pendant un an ou deux, observons la fréquentation, la consommation et l'intérêt réel des usagers. Si le test est concluant, alors et seulement alors, il sera temps de demander un crédit d'étude pour une construction plus pérenne.

En conclusion, le PLR vous propose donc d'amender le préavis en supprimant les articles 4 et 6 relatifs au crédit d'étude pour la buvette. Nous vous invitons à soutenir cet amendement qui permet à la fois de réaliser une première étape bénéfique pour le parc, tout en gardant une version prudente et responsable des finances communales. Je vous remercie de votre attention.

*Discussions
s/amendement*

M. le Président Laurent VUITHIER :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement aux articles 4, 5 et 6, en supprimant les articles 4, 5 et 6 tels qu'affichés à l'écran.

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Non, moi, ce n'était pas sur cet amendement-là, donc je reprendrai peut-être la parole après. Je la redemanderai après.

M. le Conseiller Juan RAMIREZ :

C'est encore en tant que Vice-président de la COFI que j'interviens sur ce préavis. La COFI a accepté ce préavis à une faible majorité. Non pas, que l'on soit contre le réaménagement du parc des Quatre-Marronniers, mais parce que contrairement à ce que la COFI a déjà demandé à plusieurs reprises, dont la dernière fois c'était le 5 juin de cette année, donc ce n'était pas il y a longtemps, on nous fait voter une fois de plus deux choses à la fois, un crédit de réalisation et un crédit d'études dans le même préavis. Pour les futurs préavis, la majorité de la COFI insiste sur le fait de séparer ces deux objets, réalisation et crédit d'études, sans quoi ces derniers pourraient être refusés par principe.

Mme la Conseillère Morgane BALET :

C'était pour l'ensemble du préavis, donc je reviendrai après.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Nous avons en effet examiné le rapport de commission sur le réaménagement du parc des Quatre-Marronniers. Ce projet est important et redonne vie à un espace urbain vieillissant et inadapté, notamment en ce qui concerne l'aire de jeu, les accès aux personnes à mobilité réduite et divers équipements.

Un amendement proposé par M. Laurent ROQUIER vise à renforcer un point essentiel du projet. Nous jugeons qu'il mérite notre soutien. Voici pourquoi.

Le rapport remarque que les frais d'études représentent plusieurs fois ce que l'on considérerait normalement dans des projets de ce type. L'amendement cherche à limiter ce gonflement ou à appliquer un plafond raisonnable. Soutenir cela, c'est défendre la rigueur financière. Le rapport de commission évoque également des phases 1 et 2 avec un découpage de crédits. L'amendement propose que la Municipalité rende compte à chaque étape de la mise en œuvre : planning, budget, subvention effective. C'est normal que le Conseil ait une visibilité complète. Le projet repose également sur des subventions attendues de la Fondation, HOPP-LA, du COSY, etc. Le rapport signale que ces montants pourraient être inférieurs à l'annonce. L'amendement demande que la Municipalité assume clairement sa part en cas de déficit. Soutenir cette clause, c'est protéger la Commune contre les aléas financiers.

En conclusion, nous soutenons cet amendement car il va dans le bon sens. Plus de transparence, plus de prudence, plus de rigueur. Mais, il faut le dire clairement, l'argent public n'est en effet pas

illimité. Au vu des finances communales actuelles, chaque franc dépensé doit être justifié. Avec les finances actuelles, mieux vaut se recentrer sur l'essentiel. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Le groupe des Vert·e·s et solidaires refuse cet amendement. Simplement parce que les précédentes prises de parole se sont concentrées sur la question de la buvette, si c'était une bonne idée de la faire ou pas. Mais, je tiens à préciser qu'en fait, ça concerne également les sanitaires. Or, les sanitaires, ça a été aussi montré en commission qu'ils ne sont actuellement pas adaptés aux personnes à mobilité réduite, qu'ils sont dans un état vétuste et qu'ils doivent être refaits le plus vite possible. Donc, c'est assez important de soutenir ces articles et de refuser cet amendement pour aussi la question des sanitaires.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je vais tout d'abord reprendre deux points qui ont été abordés dans différentes prises de parole et notamment, dans le rapport de commission qui amène du tort au projet ou du moins une incompréhension.

Tout d'abord, la question des subsides que la commission mentionne comme subsides incertains. Les trois subsides qui sont mentionnés dans le préavis sont soit déjà reçus, soit confirmés ou en phase d'être reçu. Donc, les trois montants qui sont inscrits dans le préavis sont bons, sont validés, sont OK. Je ne sais pas s'il faut le dire dans plusieurs mots. Donc ça, c'est tout bon. Ce que nous pensons encore faire, c'est pour la deuxième phase, c'est de demander encore des subsides et faire différentes demandes. Mais ça, c'est un prochain projet et vous recevrez, avec le crédit de réalisation dans la phase 2, le listing des recherches de subventions que nous ferons pour la deuxième phase. Mais rassurez-vous, les éléments qui sont mentionnés dans ce préavis sont tous validés.

Ensuite, sur la question des frais d'études. La commission mentionne que les frais d'études représentent 51% du crédit d'investissement, alors que normalement les études devraient représenter entre 25 et 30% du coût des travaux. Il y a un mélange de différents montants. Si on parle de rigueur, allons dans la rigueur et reprenons donc les chiffres. Le coût des travaux de la phase 1 est estimé à CHF 219'746.-, toutes taxes comprises.

Pour ce type de projet, le calcul standard des honoraires d'architectes paysagistes selon la norme SIA 105 avoisine les 30%. Dans le cas du parc des Quatre-Marronniers, les honoraires, que ce soit sous le préavis 1 ou celui-ci, je parle bien des honoraires d'architectes et paysagistes, s'élèvent à 39% du crédit de réalisation, soit un écart d'environ CHF 20'000.-.

Cet écart est dû à deux points. D'une part, à la coordination nécessaire avec la démarche participative. Il y a eu différentes itérations autour de cette démarche participative qui, comme vous le savez, a impliqué les pensionnaires de l'EMS, voisins et les élèves de l'école. A noter que cette démarche participative est une exigence, et vous le savez, dans le crédit d'études de première génération, c'était mentionné, c'était une exigence de la fondation HOPP-LA qui a attribué une subvention de CHF 50'000.- au projet. D'autre part, l'autre explication autour de cette légère augmentation du crédit sur les honoraires, c'est des prestations complémentaires qui ont dû être effectuées par le mandataire, notre mandataire, pour répondre aux exigences cantonales des services d'archéologie et du patrimoine du Canton de Vaud. Vous avez d'ailleurs vu, nous avons dû faire des forages autour des questions archéologiques. Des fouilles ont été organisées et le service du patrimoine a demandé des adaptations du projet qui ont permis d'obtenir leur soutien in fine, heureusement.

Attention, à ne pas prendre du coup les CHF 80'000.- du crédit d'études du préavis de 2022 en entier pour parler des honoraires. Attention, ne mélangeons pas tout, car sur ce montant, le montant des honoraires d'architectes paysagistes représente environ 60%. Le reste, les 40%, représentent la démarche participative, c'est autre chose, tout comme les frais de communication, la démarche du permis de construire et les mandataires divers, comme par exemple le géomètre.

Les dépenses relatives à la démarche participative et à la communication sont liées à l'ambition du projet d'être exemplaire, d'être fort sur ce domaine-là. Et c'était, comme je l'ai dit, quelque chose qui était amplement demandé par la fondation HOPP-LA et donc nous avons répondu à ces exigences.

Maintenant, je viens sur la question, le point des trois amendements de suppression autour du crédit d'études. Depuis quelques temps, il y a des débats sur ce procédé autour de la question d'un préavis avec, d'un côté, les crédits d'études, et d'un autre côté, le crédit de réalisation. Il y a des débats sur ce procédé qui est pourtant parfaitement régulier et usité, non seulement ailleurs, mais aussi à Yverdon, et ce, de longue date. Alors, prenons le temps ce soir, d'aborder ce débat et tenter de le clore. Ici, comme dans d'autres préavis, il ne s'agit pas du tout d'un préavis Frankenstein qui mêlerait plusieurs thématiques distinctes, à la fois sur le plan politique et le plan financier.

Traitons tout d'abord de ce point, ce qu'on ne doit pas faire dans un préavis. Ce qu'on ne doit pas faire, c'est de, un, mêler dans un même préavis des thématiques différentes. Il y a une nécessité du respect de l'unité de la matière. De deux, ce qu'on ne doit pas faire, c'est de mêler dans un même crédit, dans un même montant des dépenses, relevant à la fois des études et de la réalisation, mais de demander des crédits distincts pour les études et pour la réalisation. Les durées d'amortissement peuvent d'ailleurs être différentes.

Reprenons maintenant ces points qui doivent structurer un préavis. Le premier point, c'est l'unité de la matière. C'est une question largement politique qu'il appartient à la Municipalité d'apprécier. L'idée est que le Conseil puisse statuer de manière éclairée sur ce qui lui est demandé, sans devoir procéder par amendement compliqué s'il accepte une mesure et pas une autre. Il faut aussi que les délibérations de la commission et du Conseil puissent se dérouler de manière structurée sur la thématique abordée et qu'on comprenne de quoi on parle. Cela ne signifie nullement que chaque mesure doit faire l'objet d'un crédit séparé. Il est au demeurant largement admis est même recommandé de recourir à des crédits cadres pour des travaux ou des achats de même nature, travaux courants sur des bâtiments, des tuyaux, des achats de véhicules, dans la mesure où il est judicieux que la Municipalité dispose d'une certaine latitude pour utiliser le crédit de la meilleure manière possible, en restant dans le cadre général de la thématique qui fait l'objet du crédit.

Le second point est plus technique. Si un préavis porte sur une thématique générale, par exemple la rénovation des places de jeu, mais que le projet en tant qu'unité est subdivisé en plusieurs étapes, dont l'une est au stade de la réalisation et la où les suivantes nécessitent des études, on distinguera clairement les crédits demandés dans les conclusions. Il n'y a aucune plus-value, bien au contraire, à générer deux préavis distincts, avec des commissions distinctes, alors que la thématique est la même. Si on avait fait deux préavis au lieu d'un, dans le cas des Quatre-Marronniers, les deux préavis auraient été pratiquement identiques, sauf que les conclusions auraient été réparties en deux fois trois articles. Or, dans ce cas précis, chaque article des conclusions peut être amendé séparément. Et, c'est ce qui fait qu'au regard de la loi, nous sommes dans le juste. Il n'y a donc aucun déficit démocratique, ni utilisation d'un crédit d'études pour des réalisations ou vice-versa.

Cette pratique n'est pas nouvelle, M. le Conseiller. Pour exemple, et entre de nombreux exemples, par exemple le préavis PR16.40PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'716'000.- pour le renouvellement des réseaux d'énergie et une demande de crédit d'investissement de CHF 1'795'000.- pour la réfection des chaussées.

Le préavis PR17.01PR, donc en 2017, concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en œuvre d'un programme d'action d'efficience énergétique. Là, on n'a pas fait un préavis pour chaque action. Par exemple encore, le préavis PR17.09PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 925'000.- pour l'acquisition de véhicules et de machines à outils. Le préavis PR17.21PR concernant un crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour la création d'un trottoir, avec l'adoption du projet en application de la loi sur la LRou, là, on n'aurait pas idée de faire deux préavis distincts, l'un pour la procédure routière et l'autre pour le crédit d'investissement. Et puis, le dernier exemple, yverdonnois, par exemple, le préavis PR 24.21PR en 2021 qui concerne une demande de crédit d'investissement de CHF 885'000.- dont la charge nette pour la Ville est de CHF 660'000.- pour des améliorations techniques à la patinoire et

à la piscine et de crédit d'études de CHF 90'000.- en vue de la réalisation d'un nouveau pôle sportif des Rives. Il s'agit d'exemples ici de la législature précédente et la pratique est toujours la même.

En l'occurrence, le cas est proche du préavis PR24.21PR, à savoir qu'il porte sur une même thématique, mais à un stade d'avancement différent des étapes. Et, à l'époque, cela n'avait pas fait le moindre débat. Et, s'il fallait encore, voici deux exemples de préavis lausannois récents. Non, non, j'y vais. On va clore ce débat-là. On va l'affronter.

Lausanne, site scolaire de Béthusy, demande de crédit d'études et d'investissement. Collège de La Sallaz, récent aussi, demande de crédit d'études, d'extension du collège et relocalisation du clubhouse, crédit d'investissement.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faut clairement distinguer ce qui relève de la réalisation et ce qui relève de l'étude. Et, au contraire, c'est un gage de transparence et de démocratie dans vos débats. Une mauvaise pratique serait de tout noyer dans un même crédit. Quant à l'idée de surcharger les commissions en proposant deux préavis distincts, mais quasiment identiques, votre Municipalité n'y voit pas l'intérêt.

Et puis, sur la question plus précise des WC, de l'utilité de cet édicule, eh bien oui, ça a été mentionné à plusieurs reprises comme un besoin nécessaire dans la démarche participative par la commission ad hoc.

Donc, il y a une véritable nécessité, et celle-là est un choix paradoxal, c'est qu'il y a visiblement un champ de tension entre certains, et d'où la nécessité de faire des démarches participatives sur l'utilité de cet édicule. Et, la question aussi de la buvette, demandée, souhaitée. Nous aurons la possibilité de faire un test d'une année et puis, j'aimerais vous rassurer, si on fait un peu de politique-fiction autour de cette buvette, qu'est-ce qui se passerait si, finalement, le test est dramatique ? Ça ne marche pas, ça ne fonctionne pas, il n'y a personne ou que sais-je. Eh bien, du coup, on ne consommerait pas l'entier du crédit d'études. Ça économiserait quelques milliers de francs, c'est sûr, mais ça nous ferait gagner du temps. Parce que, finalement là où on se retrouve quasiment tous, c'est qu'il y a une nécessité de faire des toilettes pour un public particulier, des publics particuliers, alors qu'actuellement, ils sont voués à descendre des escaliers pour aller vers le pont du canal plus proche. Donc, impossible pour beaucoup d'entre eux. Non, je vous propose de gagner du temps. On parle tout au plus, si la buvette ne peut pas se faire, de quelques milliers de francs. Et que vous pourrez, dans la Commission de gestion, vous assurer que nous ne les aurons pas, entre guillemets, mangés. Voilà. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Le groupe des Vert'libéraux ne s'opposera pas à ce préavis, c'est une rénovation qui est nécessaire, ça a été dit et démontré. Néanmoins, nous soutenons relever la problématique du coût de cette réalisation bien trop élevé à notre avis. On nous parle de projets ambitieux, on vient de l'entendre, mais en avons-nous les moyens ?

Pour le reste de l'intervention que j'avais prévue initialement, tout a été dit par notre collègue Mme Sophie PISTOIA et nous partageons entièrement son avis. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit. Je vous remercie de votre attention.

Vote s/amendement

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est acceptée par 37 oui, 30 non et 2 abstentions.

**Discussion sur
l'ensemble du préavis**

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé.

Mme la Conseillère Morgane BALET :

Le groupe Vert·e·s et solidaires soutient ce préavis même amendé sans demander de deuxième

débat. Il nous semble important de créer ce lieu qui allie mouvement, jeu et nature tout en permettant une rencontre intergénérationnelle. Merci de votre écoute.

Vote**M. le Président Laurent VUITHIER :**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.20PR tel qu'amendé est accepté par 72 oui.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser la phase 1 du projet de réaménagement du parc (place de jeux intergénérationnelle et accès) décrit dans le présent préavis.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 275'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie courante, imputée au compte n° 74060.25 « Réaménagement du parc des Quatre-Marronniers » et amortie en 10 ans.

**8. PRÉAVIS
N° PR25.25PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 355'000.- POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCÉDURE DE MANDAT D'ÉTUDES PARALLÈLES (MEP) ET L'ÉLABORATION DU PLAN D'AFFECTATION « INDUSTRIE », DANS LE SECTEUR DU PDL « GARE-LAC »

RAPPORTEUR : M. XAVIER FISCHER

*Composition de la
commission (ad hoc)*

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Gloria CAPT, Sophie PISTOIA-GROSSET, Anita ROKITOWSKA, Patricia VALCESCHINI, Sarah WINTEREGG, Gilles DE MONTMOLLIN, Xavier FISCHER, Jacques LEVAILLANT

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. FISCHER donne lecture des éléments suivants :

Je vous lis un tout bref extrait du rapport de la commission et ses conclusions.

Forte des explications du préavis de la délégation municipale, la commission est convaincue des gages de qualité et de robustesse qu'offre la procédure proposée pour l'aménagement de ce futur quartier stratégique, pour le développement de notre Ville et pour l'avenir de notre Commune. Elle estime également que les intentions préliminaires d'aménagement sont pertinentes. Et enfin, le budget concerné est réaliste et proportionné.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

J'ai besoin, je suis un néophyte dans cette assemblée ou presque, j'ai besoin d'être rasséréné parce que j'ai eu le tort de lire le document qui a été annexé au rapport de la commission, c'est-à-dire la lettre de la Direction générale du territoire et du logement, et notamment de la page 3/7, où l'État de Vaud laisse entendre que la procédure choisie par la Commune d'Yverdon n'est peut-être pas la plus adéquate. C'est ce que dit la lettre de la DGTL, je ne sais pas si ça s'abrége comme cela. Eh bien, j'aimerais être rasséréné, j'aimerais être sûr que la Commune d'Yverdon n'emprunte pas ce que les Allemands appellent des « Holzwege », c'est-à-dire des chemins qui ne mènent nulle part. Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

En fait, j'avoue ne pas avoir bien compris votre question. Est-ce que vous pourriez la reformuler ?

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

Je peux lire la lettre de la DGTL. Je lis le paragraphe médian de la page 3/7 : « Le projet de plan d'affectation sport 1 prévoit l'affectation d'une zone intermédiaire. Si le principe du développement du secteur est admis, cette affectation initiale en zone intermédiaire et le fait que ce projet a été transmis à la DGTL préalablement au projet de plan d'affectation utilisant la zone à bâtrir existante, est un risque à prendre en compte. ».

C'est le terme « risque à prendre en compte » qui m'interpelle. Le projet pourrait être plus solide s'il était intégré à une repriorisation globale qui sera menée lors du prochain monitoring et du projet d'agglomération de cinquième génération avec les instances de l'agglomération. C'est ce que dit la DGTL. Je demande simplement s'il pourrait y avoir ou non un problème.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Oui, je comprends un peu mieux, même s'il faudrait que je me remette dans cette... Oui, il s'agit essentiellement, en fait, ce n'est pas de la zone « Industrie », c'est de l'autre zone « Archéo », en fait et de son statut. Donc ça n'a pas d'incidence sur le nouveau PA délimité, que l'on appelle le PA « Industrie ». Donc, ce n'est pas autour de cet objet-là, j'aurais envie de dire, mais sur le devenir de la zone qu'on a appelé le PA maintenant « Archéo ».

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

Je remercie Mme la Vice-syndique.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.25PR est accepté à la quasi-unanimité et 1 abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) et à entreprendre en parallèle les études relatives à l'élaboration d'un plan d'affectation (PA) pour le site « Industrie » dans le secteur du PDL « Gare-Lac ».

- Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 355'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 79060.25 « Crédit d'étude Gare-Lac, site Industrie organisation d'un MEP », et amortie en 10 ans.
-

9. PRÉAVIS
N° PR25.28PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'330'000.- POUR LA PREMIÈRE PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS (PDEP) DURANT LA PÉRIODE 2025 -2029

RAPPORTRICE : MME NADIA RYTZ

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Majda ARRAHOUI L'MATI, Pascale FISCHER, Nadia RYTZ, Rachel RYTZ, Gildo DALL'AGLIO, Rosario DI FIORE, Nicola DI MARCO

Demande de renvoi à la prochaine séance

Mme la Conseillère Juliana LEON GIRALDO :

Avant d'entrer dans le débat sur ce préavis, c'est au nom de la Commission des finances que je m'exprime pour demander le renvoi de ce préavis. En effet, la COFI n'a pas encore pu finaliser ses travaux d'examen de ce préavis qui n'ont démarré que ce lundi 29 septembre. Et, nous remercions la Municipalité et le Service URBAT qui, dans un délai très rapide nous a transmis les compléments d'informations demandés. Toutefois, il est important que la Commission dispose du temps nécessaire pour en prendre connaissance, se prononcer en toute connaissance de cause et puisse formuler une recommandation claire au Conseil. C'est, pour cette raison que je vous invite, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à soutenir cette demande de renvoi.

Vote s/demande de renvoi

M. le Président Laurent VUITHIER :

Nous sommes donc en présence d'une demande de renvoi de ce préavis selon l'article 87 de notre règlement. Cette demande doit être appuyée par un cinquième des membres au moins, soit en l'occurrence 15 membres.

La demande de renvoi au prochain Conseil est acceptée par 62 oui.

10. POSTULAT
N°PO25.02PO

POSTULAT DE M. ROLAND VILLARD « POUR UNE PREMIÈRE HEURE DE PARCAGE GRATUITE »
RAPPORTEUR : M. PIERRE-HENRI MEYSTRE

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. MEYSTRE donne lecture des éléments suivants :

Je relèverai juste deux petits points de mon rapport en plus des conclusions. Le premier point, la délégation municipale précise qu'une mesure similaire à Fribourg n'est pas encore introduite car faisant l'objet d'un recours et que les pourcentages varient beaucoup entre les villes, en évoquant celle de Payerne. Et puis, la deuxième chose que je voulais souligner, concernant le commerce de détails, ce postulat ne serait pas essentiel ou un élément majeur, selon les commerçants de détails, lequel demanderait une étude plus poussée.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Laurent VUITHIER :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Discussion s/postulat

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Nos commerces ferment, les vitrines vides se multiplient, les rues se vident. Pourquoi ? Parce que la pression fiscale est énorme, parce que l'électricité est hors de prix, parce que les loyers explosent, parce que les plateformes en ligne écrasent les petits commerçants. Mais il y a un facteur sur lequel nous pouvons agir ici et maintenant, c'est le parage.

La réalité est simple, la majorité des clients de nos petits commerces viennent de l'extérieur. S'ils ne trouvent pas une solution simple et abordable pour se garer, ils vont ailleurs. En Chamard, ailleurs en périphérie ou sur Internet. Une première heure gratuite, ce n'est pas un cadeau, c'est un investissement. Un coup de pouce pour nos commerçants, un geste concret pour redonner de l'air au centre-ville.

On nous dit « ça coûte trop cher », je peux l'entendre. Mais combien coûte une Ville sans commerce ? Combien coûte une rue morte avec des rideaux fermés, avec ses pas perdus ? - S'il vous plaît, je pourrais parler ! - Mais combien coûte une Ville sans commerce ? Combien coûte une rue morte avec ses rideaux fermés, ses pas perdus, ses habitants qui désertent ? Ça, personne ne le met dans les colonnes Excel. Nous parlons d'emploi, nous parlons de vie dans nos rues et nous parlons d'attractivité.

La Municipalité serait libre ensuite d'étudier la meilleure manière de mettre en œuvre cette mesure et de mener une étude plus poussée pour la réaliser. Mais notre rôle est de dire clairement oui, les commerces yverdonnois comptent. Oui, les clients méritent une première heure gratuite. Alors je vous dis, Mesdames et Messieurs, soit nous choisissons la vie dans nos rues, soit nous choisissons le désert. Et, c'est pour cela que je vous demande de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Nous partageons pleinement la préoccupation de notre collègue M. VILLARD en faveur des petits commerces de notre Ville. Nous avions d'ailleurs appuyé la prise en considération et renvoie en commission de ce postulat, trouvant que le sujet méritait d'être approfondi.

Le groupe PLR prend acte du rapport de la commission et partage les arguments qui en ressortent. Les commerçants sont le cœur de notre économie locale et méritent des mesures de soutien. Cependant, les conséquences financières de cette mesure de première heure de parage gratuite nous semblent disproportionnées pour notre Ville par rapport aux bénéfices attendus pour les commerçants.

Selon la simulation présentée, la perte des recettes dues à cette mesure serait de l'ordre de CHF 2'700'000.- à CHF 3'000'000.- par an. Avec un tel montant en moins, il faudrait compenser quelque part, réduire des services municipaux, augmenter d'autres taxes ou des impôts, puiser dans les réserves, or, aucun de ces choix n'est sans impact pour les citoyens.

Certains commerçants, eux-mêmes, ne voient d'ailleurs pas cette mesure comme essentielle, mais demandent plutôt des études plus ciblées. En d'autres mots, la première heure gratuite pourrait être un supplément agréable, mais peu déterminant pour beaucoup de commerces. Nous sommes pour soutenir efficacement les commerces, mais pensons que cette mesure représenterait finalement un gain minime pour eux, alors que cela représenterait, au contraire, un manque à gagner énorme pour la Ville.

Il vaut mieux envisager des mesures plus ciblées ou temporaires, par exemple des gratuités ponctuelles lors d'événements, des bons de stationnement pour les clients, des horaires plus souples ou facilités, ce qui coûterait moins cher à la Commune tout en ayant un impact perceptible pour les commerces.

Nous invitons alors la Municipalité à réfléchir à des mesures ciblées et concrètes allant dans ce sens afin de soutenir les commerçants de notre Ville de manière efficace. Pour ces raisons, le groupe PLR s'abstiendra en majorité sur ce postulat.

Mme la Conseillère Viviane FEHLMANN :

Le groupe Vert·e·s et solidaires rappelle qu'une étude montre que la fréquentation et l'acte d'achat dans les petits commerces du centre-ville ne sont pas liés aux transports que l'on emprunte pour s'y rendre. L'heure de parage gratuite d'ailleurs a été abolie à Yverdon en 2022. Et, s'il serait intéressant de mener une enquête pour voir dans quelle mesure cela a pu impacter l'économie des commerces du centre-ville, il y a lieu de prendre en compte l'important manque à gagner de l'introduction d'une telle heure, effectivement, impliquant une perte financière qui ne pourrait plus être injectée dans d'autres projets de mobilité alternative tels que MidiBus.

En effet, afin d'encourager la fréquentation du centre-ville, la Ville a mis en place cette offre, affichant ainsi une solidarité forte avec les petits commerces, en cohérence avec une politique prenant en compte enjeux climatiques et problématiques socio-économiques. Le groupe des Vert·e·s et solidaires vous encourage donc à refuser le postulat pour une première heure de parage gratuite. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

À titre personnel, beaucoup de chiffres ont été présentés en commission au sujet des pertes estimées de cette mesure. Pour ma part, je regrette l'absence de chiffres comparatifs avec d'autres villes. On a parlé de Payerne qui a introduit cette mesure. Ça aurait été intéressant d'avoir aussi des chiffres de cette ville.

Concernant les commerçants, même si cette mesure ne leur paraît pas essentielle apparemment, j'aurais trouvé intéressant non pas de faire une nouvelle étude parce qu'on fait beaucoup d'études et elles coûtent cher, mais d'entreprendre un sondage ou ce qui a été évoqué tout à l'heure. Voilà, c'est ce que je tenais à préciser. Merci de votre attention.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Très rapidement, pas pour épiloguer, évidemment, la question du renvoi d'un postulat à la Municipalité est de compétence du Conseil lui-même, mais je voudrais juste revenir sur les propos de Mme la Conseillère Apolline CARRARD, qui, dans sa qualification de cette demande de postulat dit que finalement, invite la Municipalité à réfléchir à des mesures peut-être plus ciblées. On ne peut pas encore vraiment en parler, mais nous sommes en train de mener une réflexion de ce type-là, de savoir où on peut être le plus efficace possible, avec un coût le plus limité possible. En termes de coût, je voudrais quand même juste rappeler que dans la séance d'aujourd'hui, le groupe UDC, on est à CHF 7'000'000.- de manque à gagner pour la Commune : CHF 4'000'000.- tout à l'heure sur les 5 points d'impôt, CHF 3'000'000.- maintenant avec cette demande de gratuité. C'est open bar. Je vous remercie de votre attention.

Vote s/postulat

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO25.02PO est refusé par 37 non, 15 oui et 20 abstentions.

**11. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX**

11.1

Une interpellation de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (La place de l'Amitié, un bijou à valoriser)

M. le Président Laurent VUITHIER :

Mme la Conseillère FISCHER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de

5 signatures. Les conditions étant remplies, Mme FISCHER vous avez la parole.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

La place de l'Amitié, un bijou à valoriser. Château, place Pestalozzi et rue du Four, nous avons là un magnifique parcours qui peut rivaliser avec de nombreux centres-villes renommés. Mais voilà, ce qui pourrait être un point final étincelant voit ses feux bien éteints quand on débouche sur la place de l'Amitié.

Sous son superbe tilleul aux parfums envirants, cette si jolie place au nom charmant est bien peu mise en valeur. Tags, panneaux d'affichage à l'abandon, poubelles de tri positionnées au pire endroit possible, bancs qui mériteraient un coup de propre, façade adjacente qui pourrait être rafraîchie, soit quelques actions pouvant être menées rapidement, sans longues études préalables ou investissements majeurs. Cet endroit est très régulièrement nettoyé par les services de la Ville et nous les en remercions.

Il est très fréquenté du fait des nombreux commerces de prêt-à-manger à ses alentours. Les chantées et les pianos de Si de Là amènent un public dense. Le marché hebdomadaire draine également beaucoup de monde en ce lieu et de nombreux habitants se lamentent de cet aménagement. Bref, en deux mots comme en mille, la place de l'Amitié mérite mieux, beaucoup mieux.

Je me permets donc de poser la question suivante à la Municipalité. Les questions, parce qu'il y en a deux. L'embellissement de la place de l'Amitié est-il à l'agenda de la Municipalité ? Et le cas échéant serait-il possible de connaître l'horizon dans lequel cela pourrait être envisagé ?

Je l'en remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Mme la Conseillère FISCHER, je vous remercie pour votre interpellation. La Municipalité partage l'importance de valoriser la place de l'Amitié qui est un espace emblématique au cœur de la vieille Ville. La place est très fréquentée du fait de la proximité des commerces de restauration, du marché hebdomadaire et des animations. Elle joue un rôle majeur dans l'attractivité du centre historique. Elle est donc bien appréciée et du coup bien utilisée.

La Municipalité rappelle que le nettoyage du secteur est régulièrement assuré par ses services. En revanche, les tags et les affichages sauvages sur les façades privées ne relèvent pas de sa compétence, mais, via le Service de l'urbanisme avec la police des constructions, un courrier de rappel aux privés pourra être fait.

La Municipalité confirme avoir déjà engagé des réflexions et premières analyses pour son embellissement sur différents points. Plusieurs axes d'intervention sont envisagés à court terme, notamment en ce qui concerne le revêtement. La réfection du pavage de ce secteur est planifiée pour l'hiver 2026 et au plus tard pour 2028, ces travaux étant conditionnés aux chantiers de la rue du Pré et de la rue du Four en termes d'accessibilité.

L'arbre central. Les conditions du sol du tilleul seront améliorées pour favoriser l'infiltration, notamment afin d'assurer sa bonne santé et limiter le stress hydrique, donc on pourrait envisager un « Croc'bitume » de manière très ponctuelle à cet endroit.

Au niveau du mobilier urbain, il sera repensé pour être plus durable, plus inclusif et attrayant, tout en conservant la référence historique, donc le caractère peut-être un peu minéral, à la fois octogonal de l'ancienne fontaine.

Au niveau de la gestion des déchets, l'emplacement actuel de la poubelle de tri fait partie d'une phase test. Elle correspondait à un vrai besoin, puisqu'il y avait énormément de gens qui pique-niquaient à cet endroit. Mais c'était vraiment pour une durée déterminée. Il est prévu de la déplacer

à l'issue de cette période. Pour une meilleure intégration paysagère, on accélérera ce déplacement.

Et en conclusion, la place de l'Amitié figure bien à l'agenda de la Municipalité à court terme. Les travaux prévus se feront par étapes, en commençant par la réfection du pavage et l'amélioration des conditions de sol du tilleul. Le mobilier urbain sera par la suite repensé prochainement, avec la réponse au postulat PO24.10PO « À Yverdon, marcher à petits pas et puis... s'asseoir ? » en cours de travail dans les services. Ces différentes interventions permettront donc d'améliorer la qualité et la convivialité de ce lieu, je l'espère. En vous remerciant pour votre attention.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Merci à la Municipalité pour sa réponse. Je n'ai pas besoin de déposer de résolution puisque je vois que les réflexions et les travaux vont se faire tout bientôt. Alors ne visez pas trop haut de façon à ce que ça ne se fasse pas, mais faites quelque chose vite. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.2

Une interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Budget sorti, quelle stratégie pour sauver les prestations de l'hôpital ?)

M. le Président Laurent VUITHIER :

M. le Conseiller SCHALBETTER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. SCHALBETTER vous avez la parole.

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :

Lors de la précédente séance du Conseil communal, nous avions abordé la question des potentielles fermetures d'unités et pertes de prestations dans notre région suite à l'annonce du Conseil d'État d'effectuer des coupes massives dans la santé parapublic.

Le 24 septembre dernier, le gouvernement vaudois a présenté son projet de budget 2026 dans lequel il figure des coupes de CHF 5'000'000.- pour les hôpitaux régionaux au lieu des CHF 20'000'000.- initialement annoncés. Pour le Nord vaudois, la facture reste salée, avec CHF 2'100'000.- d'économies à réaliser, dans une situation financière déjà précaire pour l'institution.

Pour le pôle santé du Pays-d'Enhaut et celui de la Vallée de Joux, tous les deux acteurs d'une mobilisation exemplaire dans laquelle direction, salariés, autorité communale et population ont travaillé main dans la main, c'est quasiment le retrait total des coupes qu'ils ont obtenues. De CHF 4'600'000.- pour le Pays-d'Enhaut à CHF 120'000.- et de CHF 3'000'000.- à CHF 132'000.- pour la Vallée de Joux.

Je me permets donc de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Au vu des résultats manifestes des mobilisations à la Vallée de Joux et au Pays-d'Enhaut, n'aurait-il pas fallu se joindre à ce mouvement pour défendre les prestations de santé dans notre région ?
2. Quel bilan tire la Municipalité de sa stratégie et celle de la direction des eHnv de discréption et d'attente de la sortie définitive du budget cantonal ?
3. Le cycle austéritaire étant appelé à se répéter les prochaines années, quelle posture pensez utiliser la Municipalité pour défendre les services publics présents à Yverdon et

dans la région ?

4. Le projet de budget étant maintenant connu, quelle posture va adopter la Municipalité face à celui-ci, notamment sur les coupes prévues à l'hôpital d'Yverdon ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

En préambule, nous avons reçu en Municipalité, cette interpellation ce matin, ce qui signifie que la Municipalité n'a pas eu le temps d'en conférer en tant que collège. Comme vous le savez, la problématique de la santé publique n'étant pas une prérogative des communes, aucun des Municipaux n'est en charge formellement de ce dossier. C'est donc moi qui vais, je vais le dire clairement, faire au mieux et au plus près évidemment de l'intention municipale puisqu'elle en discute évidemment tout de même beaucoup.

Je recommence par déclarer mes intérêts. Ils sont connus, donc je vais faire ça très vite. Je siège au comité directeur des eHnv, formellement en mon nom propre, mais évidemment l'intérêt de cette présence au comité directeur, c'est d'assurer un lien fort entre la Ville et son hôpital.

Comme je l'ai dit, en tant que telle, la Ville ne participe pas à la gouvernance des eHnv. Elle n'a pas de compétences en matière de santé publique. Et avant de reprendre peut-être plus précisément les questions de M. l'interpellateur, je voudrais quand même rappeler les questions de gouvernance qui gouvernent ces différentes institutions qui ont été citées dans votre interpellation, notamment celle des pôles et celle des eHnv.

C'est une situation qui est très, très différente entre les pôles et les eHnv. Les pôles de la Vallée de Joux couvrent trois communes qui sont en instance de fusion et qui seront fusionnées dès le 1^{er} janvier 2027. Le 1^{er} janvier 2027, la commune et le pôle auront exactement le même territoire. C'est à peu près la même situation dans le Pays-d'Enhaut. Le pôle du Pays-d'Enhaut est composé de trois communes. Et, par ailleurs, le pôle du Balcon du Jura est également proposé de trois communes. Dans les trois cas, on a une commune importante et deux plus petites et donc, une identification organique extrêmement forte entre le centre concerné, le Chenit, Château-d'Œx et Sainte-Croix, pour ne pas les citer et leur pôle hospitalier.

Les eHnv, c'est 109 communes, 4 sites : Pompaples, Chamblon, Orbe et Yverdon, c'est 170'000 habitants sur le territoire de ces 109 communes. Nous représentons 18% de la population de l'aire de cet hôpital. Et ça se retrouve finalement, cette caractéristique régionale, dans la composition du comité directeur des eHnv, 14 personnes, donc moi et 13 autres.

Et donc, il faut bien comprendre qu'on a une condition qui est extrêmement différente entre les pôles, avec une interaction extrêmement forte entre le centre et le pôle, et puis les eHnv qui est une gouvernance qui est très clairement régionale.

Par ailleurs, effectivement, il y avait aussi, par rapport aux mesures qui ont été annoncées au milieu de l'été, une différence d'échelle dans les exigences de coupe, qui équivalait à une sentence de mort pour les deux pôles concernés, puisqu'on était pratiquement sur une demande de coupe correspondant à peu près 20% des budgets des deux entités concernées, par rapport à une coupe annoncée pour les eHnv de CHF 4'600'000.-, ou CHF 4'700'000.- à ce moment-là, qui correspond à peu près à 2% du budget, et qui venait s'ajouter à un plan de retour à l'équilibre que les eHnv doivent mener, ont décidé de mener depuis quelques années. Et donc, entre guillemets, une difficulté supplémentaire évidente et massive pour l'hôpital, mais pas une menace existentielle immédiate sur son fonctionnement, ce qui était le cas, clairement, dans les pôles, de ce point de vue-là.

Et donc, voilà, si je reprends un peu vos questions. En ce qui concerne votre première question, compte tenu évidemment de la discrépanse et de la différence de gouvernance, j'aurais tendance à vous dire, même si je vais tenter de répondre au plus près de ma conscience que la question est d'abord à poser à la direction et au comité directeur des eHnv, ce que d'ailleurs, je crois savoir que

vous avez fait. Ce sont ces deux organes confrontés à une demande initiale de CHF 4'600'000.- d'économies qui ont décidé d'emprunter une voie, je dirais non pas d'attentisme, mais de négociation avec le Conseil d'État. La coupe s'inscrivait, comme je l'ai dit, sur un contexte plus large de plan de retour à l'équilibre. Pour rappel, le budget 2025 des eHnv est déficitaire de l'ordre de CHF 2'100'000.-, CHF 2'200'000.-. Et puis, il y a aussi une énorme question de mutation de cette institution pour laquelle, par ailleurs, le soutien de l'État est totalement indispensable. Donc, on avait une situation qui est quand même relativement complexe, plus complexe que celle des pôles qui étaient affreusement simples, j'aurais tendance à dire, par rapport à une coupe qui les menaçait directement dans leur existence même. Et donc, évidemment, pas grand-chose à perdre, on va dire, à entrer dans une forme de rébellion par rapport à la demande qui avait été faite pour l'État.

Effectivement, je ne le cache pas, il y a des débats nourris au sein du comité directeur des eHnv avec des questions qui restent ouvertes, notamment sur la pertinence et le rythme de ce fameux plan de retour à l'équilibre. Quel est l'impact d'une coupe supplémentaire ou disons d'une perte des prestations d'intérêt général ? Parce que c'est ça, en définitive qui est en train de se passer sur ce plan de retour à l'équilibre. Jusqu'où faut-il obéir et aller dans cette direction ? À partir de quand, finalement il est plus important de maintenir ou de prendre un rythme qui est différent de telle manière à mieux préparer l'hôpital à ses mutations ? Ça, c'est des questions qui sont vraiment ouvertes et qui font vraiment débat au sein de cette institution.

Maintenant, c'est vrai que les membres, on va dire, les plus politiques du comité directeur attire l'attention de la direction et du comité directeur sur la dimension justement plus politique de leur rôle. Pour des raisons que j'aurais tendance à dire qui sont liées à l'histoire et à la composition et au mode de désignation de cette institution, tant la direction dont c'est le rôle et le comité directeur ont une vision que j'appellerais de type organisationnel, de type administratif et une vision assez entrepreneuriale de leur rôle au sein des eHnv. Et effectivement, dans des circonstances comme celles que nous sommes en train de vivre à l'heure actuelle, la dimension politique prend de l'importance. Et là aussi, les débats à l'intérieur de l'institution sont relativement forts. Il y a effectivement une pratique et une nouvelle dimension, je dirais une dimension supplémentaire du rôle du comité directeur et de la direction des eHnv, qui est, je dirais, un rôle politique et de communication et c'est un chemin. C'est un chemin de faire avancer cette idée-là au sein de cette institution.

Étant dans le contexte actuel, je peux quand même dire par rapport à la situation qui se projette que la priorité absolue de l'hôpital, et ça je pense que je peux effectivement l'affirmer, c'est le maintien des prestations. Il n'y aura pas de prestations supprimées pour raison d'économie ou pour raison de plan d'économie. La première priorité de l'hôpital, c'est de garantir les soins dans leur qualité et dans leur accessibilité.

Ensuite, de maintenir l'emploi. Autant que faire se peut, mais effectivement, c'est aussi une priorité extrêmement importante de maintenir au mieux l'emploi, en tout cas de ne pas supprimer des emplois en raison de ce plan d'économie.

Et puis, il faut le dire, à l'heure actuelle, l'hôpital est toujours en train de travailler, c'est-à-dire qu'aucune mesure n'a encore été prise, non seulement annoncée, mais effectivement prise. Le comité directeur est toujours en train de travailler sur des pistes de manière dont il peut essayer de remplir sa mission dans le cadre du plan de retour à l'économie, qui est évidemment impacté par la situation qui n'est pas définitive, parce que vous parlez d'un budget définitif, pour l'instant c'est un projet de budget de l'État, et puis encore voir ce qui va se passer au Grand Conseil par rapport à ça. Je rappelle qu'il y avait une résolution qui demandait le retour, la suppression de l'entier des CHF 20'000'000.- qui avait été annoncé en juillet, et donc moi je ne préjuge pas à ce stade de la réponse que le Grand Conseil va donner au projet de budget de l'État. Évidemment, du point de vue de la Ville, les objectifs de maintien de la prestation et de maintien de l'emploi sont des objectifs que nous soutenons pleinement.

Pour l'attitude générale, pour prendre les questions 3 et 4 de votre intervention, l'attitude générale que nous adoptons avec les eHnv, comme je l'ai dit, c'est de pousser à jouer un rôle plus politique et à mieux prendre en compte les impératifs politiques et de projection vers le public de l'hôpital et

d'accompagner effectivement ce chemin.

Et, sur le long terme, pour répondre à votre question 3, pour nous, le long terme de l'hôpital, c'est le projet des eHnv du futur. La politique de la Ville dans ce domaine est désormais extrêmement claire. La Ville fera absolument tout ce qui est en son pouvoir pour qu'un hôpital complet et performant soit maintenu et développé sur son territoire. L'hôpital est un élément absolument essentiel du service public et des rôles que notre Ville joue au plan régional. C'est la pièce maîtresse de l'ancrage du service public à Yverdon-les-Bains, avec la Haute École d'Ingénierie et de Gestion. Et donc, la stratégie à terme de la Ville, et ça, je peux le dire, quelle que soit la majorité politique que la Ville se donnera, c'est très clairement de maintenir et de développer l'hôpital à Yverdon-les-Bains. Et cet enjeu-là, aux yeux de la Ville, prime sur pratiquement tout autre. Et c'est probablement plus facile à réaliser si on travaille, ceci dit, avec l'hôpital plutôt que contre lui.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :

Je serai très très court, je vous rassure. Déjà, juste en premier lieu, vous remerciez pour votre prise de position claire sur le futur de l'hôpital. À titre personnel, ça n'a pas toujours été autant clair, y compris de la part de votre autorité, donc ça fait du bien de l'entendre.

Et puis, la deuxième chose, vous l'avez bien compris, j'imagine que vous avez bien saisi l'esprit de l'interpellation, qui est celui de questionner l'attitude de l'autorité que vous représentez, celle du gouvernement local, face à ces menaces de fermeture et ces potentielles fermetures et le cycle austéritaire qui arrive. Et, dans ce cadre-là, c'est clair que ma position, et on est nombreux à l'avoir, c'est qu'on aurait attendu une posture un petit peu plus, de prendre les devants dans les signes, de montrer son opposition à ces mesures et pas uniquement attendre les interpellations qui pourraient arriver dans ce Conseil. Voilà, je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Tout d'abord, je remercie M. Luca SCHALBETTER pour son interpellation qui, je pense, est pertinente et importante aujourd'hui. Je remercie M. le Syndic d'avoir essayé de répondre à ce qu'il pouvait, sachant que, bien sûr, il doit consulter le reste de la Municipalité. Je pense, dans ce sens-là, évidemment, comme il est le représentant de la Ville dans le conseil d'administration, à titre de sa fonction, c'est peut-être plus dans ce sens-là qu'on l'interpelle, en quelque sorte, et même si le fait qu'il doit demander à tout le monde peut se comprendre.

Je suis rassuré de savoir qu'il y a une stratégie de garder l'hôpital aujourd'hui à Yverdon, quel que soit le site, je sais qu'il y a un projet de grand hôpital, et à ce moment-là, il faudrait peut-être avancer... Il faudrait peut-être avancer sur le lieu et sur la façon dont on pourrait projeter ça, dans quel horizon ? Il faudrait y réfléchir si c'était ça le projet. Je ne suis pas persuadé qu'il faille reconstruire un nouveau bâtiment, ça c'est à voir.

Par contre, je pense qu'il y a une chose, et je comprends que les représentants de l'hôpital, comme c'est un mixte de public et de privé, nous avons différentes représentations. Il y a des représentations politiques dans un conseil d'administration d'hôpital. Il y en a de différents types. Notre Syndic représente la partie politique, une des parties politiques, celle d'Yverdon. Et, à ce titre-là, il est toujours dangereux de trop mêler les intérêts politiques et les vraies questions, parce qu'il y a quand même des enjeux économiques auxquels doit faire face à un hôpital. Et ça a porté des fois préjudice à certains autres hôpitaux.

Donc, à long terme, je pense que dans la stratégie aussi, il faut une vraie stratégie de long terme de cet hôpital, qui est peut-être un manque de positionnement. L'hôpital d'Yverdon a quand même eu une chance assez inespérée il y a quelques années pendant le Covid, puisqu'ils étaient dans une situation un peu difficile. Et finalement, la crise Covid a permis de combler un certain nombre de dettes qui n'étaient pas liées au Covid. Et ça, c'était plutôt bien joué de leur part. Mais il faut absolument qu'il y ait une vision stratégique de comment se positionner. Certains hôpitaux l'ont fait. C'est le problème face aux CHUV dans notre Canton, qui a un rôle central et qui, des fois, essaie

de contrôler les autres.

Et, les autres hôpitaux régionaux ont chacun trouvé un petit peu sur quoi se positionner. Et c'est peut-être là aussi qu'il y a quelque chose à faire pour l'hôpital d'Yverdon. Et là, je pense que j'espère que ça tombera dans...

M. le Président Laurent VUITHIER :

Vous avez une question, M. le Conseiller, ou vous faites des réflexions pour toute l'Assemblée ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Non, mais j'y arrive, j'y arrive.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Ce serait bien parce que là, vous venez d'arriver, donc ce serait bien qu'on puisse avancer.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Vous êtes alors content que je sois arrivé plus tard. Et donc, la question c'est de savoir, et je peux comprendre si M. le Syndic ne peut pas le répondre aujourd'hui, mais si le sujet du positionnement stratégique de cet hôpital, c'est une question qui se pose vraiment et qui est au cœur des réflexions de l'hôpital, parce que c'est la première chose dont on doit s'inquiéter.

Ensuite, concernant l'emploi, là il faut voir, j'aimerais juste aussi savoir s'il est au courant, parce que j'ai entendu qu'on était à 36% d'emplois frontaliers à peu près sur le site d'Yverdon, ce qui, en l'occurrence, permet de nous inquiéter un tout petit peu moins sur la question de l'emploi, que si c'est de l'emploi totalement yverdonnois, parce qu'on imagine évidemment que, désolé pour eux, la variable frontalière fait variable d'ajustement et de l'impact économique sur notre région d'une perte d'emploi - mais est-ce que vous pouvez arrêter !

M. le Président Laurent VUITHIER :

On va peut-être laisser, M. le Syndic, répondre à votre question.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Mais peut-être que vous pourriez faire votre travail de police de l'Assemblée aussi. Peut-être.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Si vous arriviez à 20h00, peut-être...

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Ça ne change rien. J'avais averti.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Vous avez fini votre question, M. le Conseiller ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'ai fini. Je vous laisse faire votre boulot, mais faites-le.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Effectivement, je ne vais pas vous répondre. Ces éléments, d'une part, n'appartiennent pas

vraiment à la Commune d'Yverdon-les-Bains. Donc, je peux décrire la Commune et la Municipalité décrira quelle est sa stratégie à elle par rapport à l'hôpital. Mais la stratégie de l'hôpital, je vous renvoie à l'hôpital lui-même. Je rappelle que c'est une institution autonome. Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.3

Une question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Pour un soutien à la Global Sumud Flotilla et la reconnaissance de la Palestine)

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Déjà pour commencer, je souhaite déposer une simple question, parce que je pense que l'heure des débats est bien dépassée et je serai très contente d'entre la réponse de la Municipalité, donc c'est une simple question.

Depuis bientôt deux ans, le monde assiste en direct à un génocide en cours à Gaza. Plus de 53'000 personnes ont été tuées, tandis que les violations du droit international humanitaire s'accumulent. Les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés par l'armée israélienne se poursuivent dans l'impunité et la Suisse demeure silencieuse, refusant d'agir pour faire cesser les massacres. Mi-septembre, une flottille internationale où plus de 40 pays sont représentés a mis les voiles pour briser le blocus à Gaza.

À bord, des personnes suisses engagées pour acheminer de l'aide humanitaire vitale et du lait pour bébés. À ce jour, les navires ont été stoppés illégalement dans les eaux internationales et environ 200 civils pacifiques sont actuellement détenus par Israël. Parmi ces civils, 31 ressortissants et ressortissantes Suisses, dont 9 personnes du Canton de Vaud.

Le 19 septembre, les villes de Bienne, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall ont appelé à la conscience et à l'engagement du Conseil fédéral pour assumer ses responsabilités envers le respect du droit international à Gaza. Le conseil administratif de la ville de Genève a également demandé au Conseil fédéral d'affirmer son soutien à la Global Sumud Flotilla et lui demande d'exiger une protection internationale par tous les moyens diplomatiques possibles, ainsi qu'à faire pression pour ouvrir les couloirs humanitaires. Le conseil administratif de la ville de Genève a d'ailleurs réitéré son appel au Conseil fédéral hier suite à l'arrestation de l'ancien maire de Genève, Rémy Pagani.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité envisage-t-elle d'interpeller le Conseil fédéral afin qu'il garantisse la sécurité de la Global Sumud Flotilla et des ressortissants Suisses ?
2. La Municipalité compte-t-elle appeler le Conseil fédéral à reconnaître la Palestine et ainsi imposer des sanctions à Israël pour les violations répétées du droit international humanitaire et la violation des Conventions de Genève ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité a été nantie hier matin des questions, désormais, de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY. Elle a donc pu se déterminer sur la réponse à lui donner. Je me fais ici le porte-parole de la Municipalité dans son ensemble en tant qu'instance collégiale.

La Municipalité avait déjà été interrogée par votre Conseil en décembre 2023 à ce sujet par l'entremise de M. l'ancien Conseiller Julien MING. Je vous renvoie donc volontiers à notre déclaration de l'époque, page 1183 du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023. La Municipalité ne retire rien de ce qu'elle déclarait à l'époque. Elle tient le même discours aujourd'hui.

Elle rappelle qu'elle n'a pas de compétences en matière de politique étrangère, les prérogatives qu'elle a découlant exclusivement de la constitution vaudoise et de la loi sur les communes.

Toutefois, elle est horrifiée de l'ampleur des violences et des destructions provoquées par la situation de guerre dans la bande de Gaza. Elle appelle à leur arrêt immédiat.

Collectivité publique de l'État dépositaire des Conventions de Genève, la Municipalité appelle au respect du droit humanitaire, du droit international et en particulier du droit de la mer. Elle rappelle en outre les obligations de la Suisse envers ses citoyens en matière d'assistance consulaire, particulièrement en cas d'arrestation illégale.

S'agissant d'entités fondées par décision de l'Organisation des Nations Unies, la Municipalité appelle au respect de l'ensemble des résolutions de cet organisme concernant ce territoire, ainsi qu'au respect des entités qui dépendent des Nations Unies.

Par ailleurs, la Municipalité, sur demande expresse de votre Conseil a consacré un montant de CHF 30'000.- à l'aide humanitaire dans la bande de Gaza au budget 2025. Cette somme a été reconduite dans le projet de budget 2026.

En date du 28 mai dernier, la Municipalité s'est associée à un appel lancé le 21 mai par les villes de Genève et Lausanne intitulé « Appel au Conseil fédéral concernant la situation humanitaire à Gaza », finalement signé par 89 villes.

Vous l'avez dit, Mme la Conseillère, la Ville a suivi avec intérêt l'appel de 5 villes (Biénnne, Lucerne, Saint-Gall, Genève et Lausanne) appelant à la conscience et à l'engagement du Conseil fédéral concernant le respect du droit humanitaire. Toutefois, aucune demande formelle ne lui est parvenue afin qu'elle s'associe à cette démarche.

Dans le cadre de cette problématique, la Ville agit donc d'une part sur votre demande. Et d'autre part, elle privilégie l'action et les déclarations communes regroupant de nombreuses villes, via par exemple l'Union des villes suisses ou d'autres regroupements de collectivités ad hoc.

La Municipalité peut évidemment également imaginer interroger le Conseil communal, sur votre demande, et se faire le porte-parole de votre Conseil, de la voix de votre Conseil, si telle toutefois devait être votre détermination. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Merci, M. le Syndic, pour vos réponses à mes questions. Effectivement, vous l'avez rappelé, et puis ça rappelle bien l'horreur de la situation. Nous avons déjà posé des questions à ce sujet en 2023. La situation a malheureusement, bien sûr, empiré d'ici là. Les morts n'ont fait que s'accumuler. Donc, je pense qu'une communication de plus et puis de manière spontanée de votre part n'est jamais trop. Et puis je pense que justement, quand on voit ce type de prise de position des villes, ça pourrait justement inspirer la Ville d'Yverdon et d'autres, je l'espère, à unir vos voix à celles de la société civile qui, contrairement au Parlement, souhaite que la Suisse agisse et ne se contente pas de sa neutralité et agisse pour stopper ce génocide.

Donc effectivement, ma demande, bien sûr, elle est sous-jacente à cette question. C'est que la Municipalité agisse en ces temps historiques et puis se positionne, entre guillemets, du bon côté de l'histoire pour demander que les ressortissants suisses soient protégés et puis de tout faire ce qu'il y a en notre pouvoir pour que les morts cessent. Voilà. Donc c'est effectivement ma demande. Maintenant, il n'y aura pas de débat parce que je pense que c'est une thématique bien trop terrible pour qu'on puisse débattre ce soir au Conseil.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

En complément des réponses de notre Syndic, il y a plusieurs interventions, questions, interpellations et lettres ouvertes qui ont été déposées au Parlement. Je souhaiterais mentionner aujourd'hui, comme ça vous pouvez aller aussi consulter les réponses, il y a notamment eu la

question de M. Jean Tschopp, la 25.7640, qui demande que le Conseil fédéral reconnaissse l'État palestinien, la réponse est déjà inscrite sur la page de M. le Conseiller national Jean Tschopp, où le Conseil fédéral reconnaît qu'il serait opportun, mais ne va pas au-delà, évidemment.

Et, une interpellation déposée pendant la session extraordinaire de Gaza sur la session d'automne. La 25.4390 de la Conseillère nationale Laurence Fehlmann Rieille, qui est une interpellation en soutien à la Global Sumud Flotilla et la poursuite de l'action pour la solidarité internationale. Sa question était clairement, le Conseil fédéral va-t-il prendre de toute urgence des mesures de protection en faveur des membres de la flottille en danger ? À ce stade, aucune réponse n'a encore été donnée. Je vous invite à aller consulter ces prochaines semaines.

Et puis, tout dernièrement, il y a eu au sujet de la flottille une lettre ouverte adressée au DFAE et qui a été signée par plusieurs parlementaires. On n'a encore pour l'instant pas de nouvelles non plus. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Merci beaucoup Mme la Municipale pour vos réponses et puis cette liste d'intervention. Et puis voilà, je pense que simplement le mot de la fin, c'est que toutes les voix qui s'ajoutent à celles qui ont déjà le courage de prendre position, elles sont bénéfiques. Et, celles de la Ville aussi, et puis d'autres villes aussi, et puis aussi également en tant qu'individu, pour que la Suisse, notre pays, fasse respecter le droit international humanitaire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.4

Une question de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Accès à la plage pour les chiens)

M. le Conseiller Thierry PIDOUX :

Bientôt, l'accès à la plage sera ouvert pour les propriétaires de chiens. Afin d'éviter un ping-pong entre les services, situation vécue en 2024, les services de la police et des jardins ont été contactés par mes soins et chacun m'a répondu que c'est l'autre service qui s'en occupait. Voici mes questions.

1. Depuis quelle date et jusqu'à quelle date l'accès sera ouvert aux promeneurs et leurs chiens ou animaux de compagnie sur la plage ?
2. Afin de rationaliser ces ouvertures et fermetures de plages, ne serait-il pas plus judicieux de placer sous le panneau d'interdiction d'accès aux chiens un panneau libellé avec la période d'accès autorisée ? Ainsi, il n'y aurait plus de doutes et de discussions pour les usagers et une économie de travail aux services concernés pour mettre et enlever ces panneaux.

Je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Par rapport à votre première question, des panneaux d'interdiction de chiens dans le périmètre de la plage sont installés par mon service du 15 avril au 30 octobre. Et pour votre dernière question sur une optimisation par rapport à ces ouvertures, les services concernés MEI mais aussi la sécurité publique évalueront ces propositions qui permettront peut-être de clarifier un petit peu mieux ces interdictions saisonnières. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

M. le Président Laurent VUITHIER :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

J'aimerais une petite prise de parole libre si vous l'autorisez, une intervention.

M. le Président Laurent VUITHIER :

C'est tout bon, oui.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Dans quelques années, on nous demandera ce que nous savions. Dans quelques années, on nous demandera ce que nous avons fait. Nous savons qu'un génocide est en cours à Gaza. Nous savons aussi qu'une petite flottille de personnes courageuses ont essayé avec des modestes moyens, au péril de leur vie, de faire quelque chose pour mettre fin au génocide, au blocus illégal de Gaza et à l'invisibilisation des souffrances et des horreurs. Ce soir, ce que nous pouvons faire, c'est joindre nos voix à celles et ceux qui s'expriment pour demander le respect de la vie et de la dignité, pour demander la fin d'un génocide. C'est trop peu, mais c'est ce que j'aurais essayé de faire ce soir.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je trouve toujours dommage qu'on prenne ce Conseil communal un peu en otage pour parler de questions internationales, parce que ce n'est pas vraiment le lieu d'un Conseil communal. Après, si c'est dans le temps libre, je vous comprends.

M. le Président Laurent VUITHIER :

M. le Conseiller, le quorum vient d'être perdu. Nous sommes 47, donc je lève la séance.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 6 novembre 2025 à 20h00.

Il est 22h49, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent VUITHIER

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe